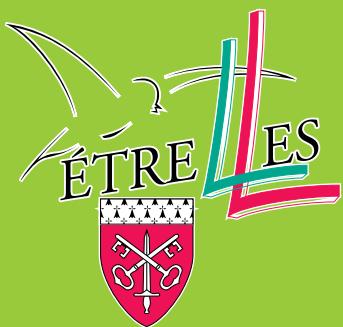


L'Étrellais

BULLETTIN MUNICIPAL / N°66 / JUIN 2015



**POUR LE PROCHAIN ETRELLAIS,
DÉPÔT DES ARTICLES
LE VENDREDI 24 SEPTEMBRE
AU PLUS TARD. SORTIE PRÉVUE
LE 4 NOVEMBRE 2015.**

Rappels :

Pour les associations **une demi-page et 2 photos maximum**
Articles signés par les auteurs
Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF.
2 possibilités :
• envoi par mail à la mairie ; mairie.etalles@wanadoo.fr
Ou
• dépôt par clé USB à la mairie.

MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 14H00-17H00
Mardi, mercredi, vendredi
9H00-12H15 et 14H00-17H00
Jeudi : fermée
Samedi : 9H00-12H00
Durant les congès d'été,
la mairie sera fermée
les samedis du 18 juillet au 15 août
Tél. 02 99 96 62 11
Fax 02 99 96 53 37

Mail : mairie.etalles@wanadoo.fr

Site internet : www.ville-etalles.fr

L'agence postale d'Étrelles sera fermée
les lundis du 13 juillet au 10 août inclus.
Les services administratifs et postaux

Permanences en Mairie

Mme le Maire : Le matin (sauf le mercredi)
Rencontre 1^{er} adjoint
L. Jagline sur RDV uniquement

Nouveau en mairie

Accueil Affaires cimetières : le mardi après
midi sur rendez vous par Mme Gilbert
Accueil Affaires sociales :
les 2^e et 4^e mardi du mois par Mme Jannier

ERRATUM

Dans le dernier Etrelais (N° 65) une erreur s'est glissée
page 3. L'article pour l'hommage au Père Brûlé a été
écrit par Jean-Pierre Garnier et non G. Thébaud comme
présenté dans le bulletin communal. Toutes nos excuses
pour cette erreur.

L. Jagline pour le comité
de rédaction de l'Étrelais

Bulletin municipal d'information trimestrielle
Dépôt légal : 2^e trimestre 2015

Directeur de la publication :
Mme le maire d'Étrelles M. CH. Morice
Comité de Rédaction :
Monique Le Solliec, Denise Masson,
Stéphane Davenel, Jean-Pierre Garnier, Loïc Jagline,
Guy Rousselet et Nicolas Turmeau.
Conception et impression :
Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitré

Sommaire

Agenda Etrelles p2
Etat-civil 2013/2014 p2
Vie communale p 4 à 6
Vie pratique p 7 à 10
Vie municipale p 11 à 24
Vie scolaire p 25
Vie associative p 26 à 31
Retrospective p 32

Horaires des messes

Dates des messes 10H30
le deuxième et le quatrième
dimanche du mois

Secrétariat : 02 99 96 61 55
Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00
et de 14h30 à 16h30

Urgences (en dehors des horaires de secrétariat)
Diacre J.M. QUETIER 02 99 49 58 69

Tous les mardis, une permanence est tenue
au presbytère d'Étrelles de 10h à 12h.



ETRELLES AU FIL DES JOURS

JUILLET 2015 :

9 Don du sang - Salle Saint Hippolyte

AOÛT 2015 :

28 et 29 Cabaretrelles Envies de Scènes - Ancienne Salle des Sports
30 Kermesse Maison de Retraite H. Hévin - Ancienne Salle des Sports
si mauvais temps

SEPTEMBRE 2015 :

12 Baby sitting dating - Ancienne école publique
13 Courses de "Rosalies" OGEC Ecole Privée Notre Dame de Lourdes
Centre bourg
du 14/09 Portes Ouvertes Gymnastique Volontaire - Complexe Sportif
au 24/09

État Civil

DÉCÈS

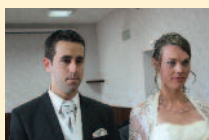
01/01/2015 Renée TOBY née MÉHEUX - 5 rue Hyacinthe Hévin
02/02/2015 Germaine BOURDIN née MARTIN - 5 rue Hyacinthe Hévin
21/02/2015 Marie BELLIER née POTTIER - 5 rue Hyacinthe Hévin
03/03/2015 Marcel BILLON - 5 rue Hyacinthe Hévin
18/03/2015 Roger DEYDIER - 2 rue de la Moutaudière
19/03/2015 Raymond SEGRETAIN - 15 Allée du Verger
11/04/2015 Edouard BALLUAS - 5 rue Hyacinthe Hévin
21/04/2015 Marie CROUTON née MARTIN - 11 Allée du Verger
22/05/2015 Marie-Thérèse Jégu née Garnier - 5 rue Hyacinthe Hévin

NAISSANCES

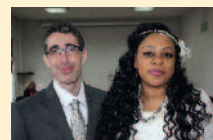
03/02/2015 Emie LUCAS - au lieu dit « Vauloir »
03/02/2015 Léa LUCAS - au lieu dit « Vauloir »
14/02/2015 Aristide QUESNEL - 2 rue Marquise Sévigné
19/03/2015 Jann GUILLAUME - 17 rue d'Anjou
05/04/2015 Marvyn GUENVER - 3 impasse de la Bâte
*24/04/2015 Lucien DELAUNAY - lieu dit « Le Haut Pont Thébaud »
*27/04/2015 Eléanore TESSIER - lieu dit « Le Haut Montperron »

MARIAGES

21/03/2015 Jeanine MANTSANA-EBODÉ - 35 rue de la Champagne
Stéphane LEFRAND - ETRELLES
30/05/2015 Amélie POTTIER - La Touche
Guillaume MELOT - 35220 Saint Didier



Amélie POTTIER
et Guillaume MELOT



Jeanine MANTSANA-EBODÉ
et Stéphane LEFRAND



L'édition de juin concrétise un souhait de nombreux habitants : avoir un numéro supplémentaire de l'Étrellais. C'est chose faite : en 2015 vous retrouverez 3 numéros.

Vous trouverez en page ... le budget communal 2014 synthétisé ainsi que le budget primitif 2015. Avec un excédent de 840 000 € en 2014, les élus ont voté pour 2015 le remboursement par anticipation d'emprunts relais (FCTVA + ZA de Piquet Ouest) pour 1.3 million € en utilisant la trésorerie et sans augmenter les taxes locales ; Je ne peux que **regretter**, la position de la minorité qui a choisi **l'abstention sur tous les chapitres budgétaires** (18 pour, 5 abstentions) malgré

ces chiffres positifs et le choix de diminuer l'encours de la dette.

C'est une réalité pour toutes les communes et chaque jour les médias relaient les inquiétudes des élus sur les baisses des dotations de l'état. Les entreprises du bâtiment et du BTP sont inquiètes de l'impact de ces mesures sur les commandes publiques, les collectivités étant leurs principaux clients. Pour autant et afin de soutenir les emplois locaux, la commune aura en 2015 une politique d'investissements malgré une baisse de ses dotations de 40 000€.

En voici quelques exemples :

- Réfection complète de la rue Julien Caillel : (trottoirs, stationnements, voirie, éclairage public, sens de circulation)
- Les huisseries de la mairie.
- Les peintures intérieures de la salle St Hippolyte, ainsi que l'installation d'un lave vaisselle.
- Les peintures intérieures de la salle des Mariages.
- La rénovation de l'éclairage public rue de la Prévalaye.
- La rue du Pré Neuf (lotissement + ancienne impasse de la Moutaudière)

A l'automne c'est un projet attendu et d'envergure qui s'ouvre : **la ZAC de la Plesse**. Bloquée depuis 2012 en raison d'un désaccord sur le prix des terrains, c'est en avril que le juge a donné raison à la collectivité sur le prix d'achat du foncier à 3.68€/m². Le trésorier de Vitré procède au règlement de l'achat aux propriétaires et des indemnités d'éviction aux locataires. La commission urbanisme se réunira en juillet pour finaliser le planning des travaux et les phasages à prévoir pour ouvrir cette zone à l'urbanisation. Ce sont plus de 50 candidats à la construction, inscrits sur liste d'attente en mairie, qui ont été contacté début juin. Le prix de vente des lots sera communiqué en octobre pour l'ouverture à la réservation et à la commercialisation. Au Printemps 2016 les 1^{ères} constructions pourraient voir le jour. **La zone des Artisans** (après déclassement) permettra d'urbaniser un secteur artisanal désormais enclavé dans la ville. La concertation avec les riverains est positive et constructive.

La collectivité s'est dotée depuis plusieurs mandats d'équipements publics de qualité, dimensionnés pour accueillir de nouveaux habitants. Notre commune est attractive et l'installation continue d'entreprises nouvelles et génératrices d'emplois conforte cette position privilégiée en bordure des voies structurantes. La commune a les moyens de ses objectifs et travaille avec tous les acteurs à son développement harmonieux et mesuré. Cela passe nécessairement par une offre de soins confortée voir abondée pour une population en progression dans les années à venir. Une réflexion avec les professionnels de santé est lancée sur les services mais aussi la structure pour les accueillir. Le tissu économique doit encore se développer et apporter les services manquants localement.

Je souhaite aux petits comme aux grands un très bel été.

Le maire

Marie Christine MORICE



J'ai une pensée toute particulière pour M Pierre Fadier, élu d'Argentré du Plessis, qui nous a quitté en mars 2015. Il fut président du Syndicat de la Savatrais des deux communes Etreilles & Argentré Collègue précieux pour sa connaissance de la vie publique. Disponible, rigoureux et intègre face aux exigences de ses mandats d'élu, il était avant tout un homme de bien...

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le jeudi 4 juin, un repas bio a été servi aux enfants des 2 écoles et aux personnes de la maison de retraite. L'après midi, des classes des 2 écoles ont participé encadrés par leurs instituteurs et des membres de la commission environnement et des employés municipaux au ramassage des déchets à l'étang de la Prévalaye et aux terrains de sports. Un goûter 11 kg de déchets ont été ramassés.

S. Davenel



Semaine développement durable



Les enfants des deux écoles écoutent les instructions

AVIS À LA POPULATION

Un membre de la commission environnement a lancé l'idée de l'éco-pâturage pour le terrain des anciennes lagunes. Un appel est donc lancé pour savoir si des personnes seraient intéressées pour y mettre des chèvres ou des moutons sachant que le terrain est entièrement clos. N'hésitez pas à vous informer en mairie.



ENVIRONNEMENT

La commune, engagée dans le « zéro phyto », a acquis un matériel de désherbage mécanique en début d'année, subventionné par l'agence de l'eau et le conseil régional. Il servira à désherber sans pesticides les allées sablées de la commune comme celles de la zone de loisirs de la Prévalaye qui viennent d'être réaménagées. Cet appareil permettra également un entretien sur les terrains de foot.

S. Davenel



DÉCHETS

Dans le cadre de la réduction des déchets organiques, on peut utiliser un composteur. Il existe une autre solution que certains ont déjà adoptée : avoir une ou deux poules. Celles-ci mangent une partie de nos déchets et font des œufs ! La commission environnement propose aux personnes intéressées pour avoir une ou deux poules dans son jardin, de s'inscrire en mairie avant la fin de l'année 2015. En fonction du nombre de réponses, elle étudiera les faisabilités.



Suite aux problèmes récurrents des emplacements poubelles dans le lotissement du Champ Blanc, une réunion publique aura lieu avec les habitants du lotissement afin de lancer la mise en place des containers semi enterrés.

S. Davenel



INFORMATIONS AIRE DE LA PREVALAYE

Le règlement prévoit :
« Tous les animaux sont interdits sur l'aire de loisirs sauf les chiens tenus en laisse »

NOUVEAU À ETRELLES.

BOULANGERIE HUNAUT

Tous les vendredis de 18h30 à 20h30 la boulangerie Hunault vous propose son nouveau service **Pizza**
5 pizzas différentes
plus une pizza spécial Bambino
Téléphone : 02 99 96 77 44



COMMISSION ANIMATION

MAISONS FLEURIES

Le comité des maisons fleuries fera sa tournée dans toutes les rues et ruelles de la commune la deuxième quinzaine de juillet.

Petits rappels :

Sont comptabilisés :

- vue d'ensemble de la rue
- nombres de couleurs (l'idéal est 3 au minimum)
- variétés des fleurs (uniquement les annuelles)
- matériaux (pots, jardinières etc...)

Trois classements :

- Maison avec jardin
 - Maison sans jardin (balcon)
 - Campagne (uniquement sur inscription à la mairie)
- Remise des récompenses en Octobre/Novembre) avec les médaillés du travail et les jeunes sportifs.

L. Jagline



A ETRELLES, ANIMATIONS POUR LES COLLÉGIENS DE 11 À 15 ANS PAR LA FSCF 35

Les semaines 2015 sont programmées du 6 juillet au 10 juillet pour 48 jeunes et du 24 août au 28 août pour 36 jeunes étrellois.

Elles ont lieu au complexe sportif d'Étrelles de 10 h à 18 heures 15 et sont animées par une équipe encadrante de la Fédération socio-culturelle de France Ile et Vilaine : programme Espace Loisirs Itinérants. Les jeunes avec les animateurs organisent, ensemble, leurs activités sportives, culturelles ou artistiques.

C. Buffet



COMMISSION VOIRIE

TRAVAUX

La commission voirie a débattu sur les travaux d'aménagement de la rue Julien Caillel et une partie de la rue du Mazé. Il s'agit d'aménager la rue Julien Caillel en sens unique dans le sens salle des mariages – école privée, avec du stationnement des 2 côtés. Il y aura des barrières « croix de St André » de mises en place afin de sécuriser les piétons à l'entrée de la salle des mariages, de l'allée des Courtils et près de l'école privée. Il y aura également 6 places de stationnement de créés rue du Mazé avec malheureusement l'abattage de 9 arbres. Une présentation concertation a été faite aux riverains le 6 mai. Les travaux débiteront en juillet par le renouvellement de la conduite d'eau potable et des branchements, suivi de la reprise de l'éclairage public (réseau + candélabres leds). Les travaux de réfection de la voirie et des trottoirs auront lieu aux vacances de la Toussaint afin de ne pas trop perturber

la circulation en période scolaire car la voie sera barrée.

Dans le programme éclairage publique 2015, les réverbères de la rue de la Prévalaye seront remplacés par des éclairages à leds.

La commune étudie également la possibilité de mettre en place une plate forme en enrobés près des vestiaires de foot pour réaliser un skate park. Il y a 3 modules existants qui pourraient être installés et compléter avec les années.

La commune prévoit de mettre en place des supports pour stationner les vélos auprès de la mairie, de l'étang de la Prévalaye, de la maison des associations/bibliothèque/boulangerie. Ceci afin de favoriser les déplacements doux.

S.Davenel



ECOLE DE DESSIN

Les inscriptions 2015 auront lieu à Etreilles le mercredi 9 septembre de 18h à 19h30 à la maison des associations.

Reprise des cours le mercredi 23 septembre de 14h à 15h30

Cours d'1h : 146 €/an

Cours d'1h30 : 182 €/an

Matériel fourni.

Corinne Adam

Ecole Arts Plastiques

Vitré Communauté



Vernissage école de dessin.

RAPPEL

Le trottoir est réservé aux piétons. Les voitures qui se permettent de stationner sur les trottoirs empêchent les piétons de passer. Il faut penser aux personnes à mobilité réduite ou aux poussettes qui sont obligées de se déporter sur la chaussée avec les risques induits.

Merci aux conducteurs de se garer sur les emplacements réservés à cet effet. Quelques pas de plus pour bien se garer ne doit pas être insurmontable ?

S. Davenel



Dialoguons

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Ecrivez les et déposez le coupon à la mairie.

Posez votre question :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.

LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Permis de construire	Nom du demandeur	Adresse du terrain	Nature de la construction
PC 03510914V0001	BLOT Jérémy	Lotissement le Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0002	TUMOINE Jordan	Lotissement le Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0004	CLEMENT Philippe	La Germandière	Rénovation d'un bâtiment en maison d'habitation
PC 03510914V0005	POTTIER Franck	La Chuppelière	Extension d'une maison d'habitation
PC 03510914V0006	LITRA Magali et Richard	Lotissement le Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0007	GAEC du Cerny	Le Cerny	Extension de stabulations et fosse géomembrane
PC 03510914V0008	SOUVESTRE Xavier	Lotissement le Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0009	JULLIOT Frédérique	Lotissement le Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0010	SCI LES TAILLIS	ZA Piquet Sud	Extension d'un atelier de réparation de véhicules poids lourds
PC 03510914V0011	MASSON Régis	Lotissement Domaine de la Vigne	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0012	ROUXEL Pascal	Lotissement le Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0013	SCI ROCA	ZA Piquet Ouest	Construction d'un cabinet de kinésithérapie
PC 03510914V0015	CARTRON Yoann	Lotissement le Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0016	GAUTIER Alain	Lotissement Domaine de la Vigne	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0017	PIQUET Frédéric	Lotissement Domaine de la Vigne	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0018	GUILLAUME Damien	Lotissement Domaine de la Vigne	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0019	SCI ACAJOU DE CUBA	ZA Montigné Est	Extension site industriel
PC 03510914V0020	GENDRY Aymeric	11 la Motte Gérard	Extension maison d'habitation
PC 03510914V0021	SCI LES TAILLIS	ZA Piquet Sud	Extension bureaux avec création de 2 ouvertures
PC 03510914V0022	FOUGERAIS Julien	Lotissement le Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0023	PIRES Daniel	Lotissement le Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
PC 03510914V0024	BLAIN Louis	9 A la Motte Gérard	Abri de Jardin
PC 03510914V0025	HARDY Vincent	7 Rue de Bretagne	Extension maison d'habitation
PC 03510914V0026	SCI DES FORGES	ZA Piquet Ouest	Construction d'un atelier de peinture
PC 03510914V0027	GAEC DE L'EPI D'OR	La Besnerie	Extension d'une stabulation et construction d'un hangar de stockage

N° Déclaration Préalable	Nom du demandeur	Adresse du terrain	Nature de la construction
DP 03510914V0001	GENDRY Mickaël	La Barboterie	Isolation thermique par l'extérieur
DP 03510914V0002	CORNEE/RUBIN/HUCHET	La Motte Gérard	Détachement d'un terrain à bâtir
DP 03510914V0003	GILBERT Yves	7 La Vigne	Création d'une extension
DP 03510914V0004	GAEC DE L'EPI D'OR	La Besnerie	Surélévation partielle de la couverture d'une stabulation bovine
DP 03510914V0005	ROBIN Yves	2 la Loge	Modification d'une fenêtre en porte fenêtre
DP 03510914V0006	JAGLINE Julien	4 la Motte Gérard	Extension Maison d'habitation
DP 03510914V0007	DESFOSSÉZ Thierry	8 La Vigne	Abri de jardin et muret surmonté de panneaux occultants
DP 03510914V0009	GEORGET Francis	18 Rue du Chardonnet	Préau
DP 03510914V0011	LODIEL Sébastien	La Houssaye	Abri de jardin
DP 03510914V0013	DELAUNAY Bastien	Le Haut Pont Thébault	Travaux rénovation couverture avec pose de panneaux photovoltaïques
DP 03510914V0014	DELAUNAY Bastien	Le Haut Pont Thébault	Travaux rénovation couverture avec pose de panneaux photovoltaïques
DP 03510914V0015	DELAUNAY Bastien	Le Haut Pont Thébault	Travaux rénovation couverture avec pose de panneaux photovoltaïques
DP 03510914V0016	UNAH pour le compte de GAUTHIER Vincent	31 Rue de la Champagne	Intégration en toiture de 12 panneaux photovoltaïques
DP 03510914V0017	GUILLOX Xavier	Le Tertre	Création de fenêtres de toit et révoation de gerbières.
DP 03510914V0018	CHATELAIS Yannick	La Loirie	Clôture (muret en parpaings et en clin d'une hauteur de 2 mètres avec portail)
DP 03510914V0019	ROBIN Jean-Paul	15 Rue de Normandi	création d'une fenêtre de toit
DP03510914V0021	Commune d'Etelles	7 Rue Hyacinthe Hévin	construction d'un local technique
DP 03510914V0022	MALLARD Christophe	36 Rue de la Moutaudière	création d'une fenêtre de toit
DP 03510914V0023	NEVEU Michel	La Grande Lande	coupe et abattage d'arbres
DP 03510914V0024	DESILLE Arnaud	6 C Rue de la Chaussonnière	Abri ouvert

POUR INFO

Depuis décembre 2014, un accord de permis de construire a une validité de 3 ans au lieu de 2 ans.



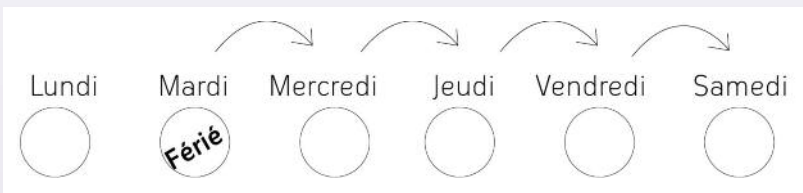
ACTUALITÉ

LA COLLECTE PASSE À L'HEURE D'ÉTÉ

Pendant les mois de juillet et août, la collecte des déchets (bacs gris et sacs jaunes) sera assurée une heure plus tôt, afin de permettre aux agents de travailler à des heures moins soumises aux températures élevées.

Les changements liés au 14 juillet

Le mardi 14 juillet étant férié, il n'y aura pas de collectes des déchets (bacs gris et sacs jaunes) ce jour-là. Elles seront toutes décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, comme indiqué sur ce schéma :



Les déchèteries, habituellement fermées le mardi, n'ouvriront pas le 14 juillet.

Les changements liés au 15 août

Le 15 août étant un samedi, il n'y aura pas d'impact sur la collecte. Toutefois, les déchèteries seront fermées. Elles ouvriront aux horaires habituels le reste de la semaine.

DÉCRYPTAGE

DES ACTIONS POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

En 2009, le SMICTOM s'est engagé avec l'ADEME pour réduire de 35 kg/habitant la quantité de déchets.

5 ans plus tard, à la fin de ce programme de prévention des déchets (PLPD), l'objectif est atteint.

Pour cela, diverses campagnes de sensibilisation ont été menées sur le terrain à destination des particuliers, professionnels, associations et collectivités.

L'objectif commun à toutes ces actions est de permettre à chacun d'obtenir des clés pour changer ses habitudes, en gardant en tête que le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas.

Un second programme verra le jour dans les prochains mois, avec de nouveaux objectifs à atteindre.

Découvrez les actions menées depuis 2009, sur :
www.smictom-sudest35.fr/dossier

EN BREF

UNE COLLECTE D'AMIANTE LIÉ

En juin, le SMICTOM organise une collecte ponctuelle d'amiante lié pour les particuliers uniquement. Cette collecte aura lieu en 3 temps (le 16 juin à Vitry, le 18 juin à Retiers et le 23 juin à Châteaugiron). Les habitants doivent s'inscrire préalablement auprès du SMICTOM. Attention, seul l'amiante lié est autorisé.

DECLARATION DES CHIENS DANGEREUX

Les chiens dangereux sont classés en deux catégories :

- La première catégorie regroupe les chiens d'attaque. Elle comporte les pitbulls, les boer-bulls, les tosa.
- La deuxième catégorie regroupe les chiens de garde ou de défense qui sont inscrits au livre des origines français (Lof). Elle comporte les staffordshire bull terrier, american staffordshire terrier, rottweiler, tosa.

Toute personne ayant un chien de cette race, doit détenir un permis de détention délivré par le Maire. Une déclaration est à faire, absolument, par le propriétaire (fournir une évaluation comportementale du chien, une attestation de formation réalisée par le propriétaire du chien, justificatif de l'identification du chien, certificat de vaccination antirabique, certificat d'assurance responsabilité civile et certificat de stérilisation uniquement pour la 1^{ère} catégorie)

DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS, DE GUEPES, D'ABEILLES ...



En l'absence de danger immédiat, vous pouvez contacter selon votre choix un prestataire privé pour la destruction de nids d'hyménoptères.

Pour éviter des destructions volontaires d'essaims d'abeilles, vous pouvez contacter un apiculteur. La liste des apiculteurs peut être consultée au secrétariat de la mairie.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

La carte nationale d'identité perdue ou volée ne sera désormais renouvelée sans justificatif d'état-civil et de nationalité que sur présentation d'un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans si le titre est sécurisé et périmé depuis moins de 2 ans dans les autres cas, afin de pouvoir vérifier que la photographie du passeport correspond bien au demandeur du titre d'identité.

L'utilisateur n'ayant pas de passeport fournira obligatoirement un acte de naissance récent ainsi qu'un document avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte de transports...)

Les conditions analogues sont prévues pour le renouvellement des passeports perdus ou volés.

Cette mesure est applicable depuis le début de l'année.



ADMR
la référence du service à la personne
en Ille et Vilaine
Canton d'Argentré-du-Plessis

7 jours sur 7

L'ADMR, des services adaptés à tous !

Aide à la personne (aide au coucher, au lever, à la toilette, à l'habillage, aide aux courses et à la préparation des repas)

Garde d'enfants à domicile

Soutien à la parentalité • Ménage, repassage • Portage de repas

Télé-assistance

Informations et devis gratuit au 02 23 55 06 17

L'ADMR apporte **aide et soutien** aux familles, aux enfants.

A certains moments de la vie, il faut savoir se faire aider !
Vous souhaitez mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Vous êtes confronté à des événements au sein de votre famille, maladie, hospitalisation, grossesse, naissance, séparation, famille recomposée, ... Des professionnels qualifiés peuvent intervenir à votre domicile.

L'ADMR apporte **aide et soutien** aux personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes malades

Mieux vivre chez soi plus autonome !
Vous êtes en situation de handicap temporaire ou durable, suite à un accident, à un retour d'hospitalisation..., une personne âgée en perte d'autonomie... des professionnels intervenant à domicile vous accompagnent dans les actes de la vie quotidienne.

Des aides financières sont possibles :

Conseil Général (APA, aide sociale), CAF, MSA, CPAM, Caisses de retraite (CARSAT, MSA, MGEN, RSI, MFP, etc.), Mutuelles complémentaires, Assurances... Ces organismes peuvent prendre en charge une partie du coût de l'intervention. Chaque demande est étudiée avec vous.



selon l'aide financière en vigueur



ADMR Canton d'Argentré-du-Plessis

11 rue Alain d'Argentré 35370 Argentré-du-Plessis

Tél. : 02 23 55 06 17

argentre.asso@adm35.org - www.adm35.org

Accueil physique

Mardi et jeudi : de 8h à 12h

Accueil téléphonique

Lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30



Service autorisé par le Conseil général et agréé par l'Etat

COM 15/17/08 ADMR 35 Rennes - Media Graphic - 48 Forêt

APIPUR FC – BUREAU NATIONAL

Action Pour l'Information et la Prévention

des Usagers de la Route
9 Avenue du Maréchal Foch
60300 Senlis – 03.44.55.55.15

Siret : 523 354 579 00014

contact@francepointspermis.fr

contact@telepoints-verif.info

Information et Prévention des Usagers de la Route

<http://www.telepoints-verif.info>

Ce Site délivre des informations capitales autour du Service Télépoints, de son utilité, de la fonction du « Relevé Intégral d'Information » et de la démarche à effectuer pour l'obtenir ainsi qu'un accès au Service TELE POINTS permettant de consulter son solde de points.

<http://www.francepointspermis.fr>

Ce Site est constitué d'un Réseau National de Centres Agréés, permettant aux personnes, ayant subi des retraits de points ou en difficulté avec leur permis de conduire, d'être conseillées et orientées au moment propice sur les stages de récupération de points agréés dans chaque département.

ZOOM METIERS
www.compagnons-du-devoir.com

LES COMPAGNONS DU DEVOIR
et du Tour de France

Emploi + Formation

Brest		Rennes
25 avril	de 9h à 13h	25 avril
6 juin		13 juin
18 juillet		11 juillet

www.compagnons-du-devoir.com

Les adresses postales de ces sites sont :

• 2, Rue Jules Verne, 35000 RENNES

• 8, Rue d'Armorique, 29200 BREST

Retrouvez la liste des formations en alternance diplômante proposées en Bretagne sur le second document joint pour la rentrée de Septembre/Octobre 2015.

Pour de plus amples informations concernant l'apprentissage contactez le 02.99.65.14.00, concernant la formation continue le 02.99.65.40.70 et/ou le 06.17.24.55.27.

ENTRE 50 ET 74 ANS

CONTRE LE CANCER COLORECTAL, UN NOUVEAU TEST À FAIRE CHEZ SOI

PARLEZ-EN AVEC VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Plus d'informations sur e-cancer.fr



PLAN CANICULE

Les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes adultes handicapées vivant seules ou isolées, qui souhaiteraient être contactées pour une aide éventuelle en cas de très forte chaleur, peuvent venir s'inscrire en mairie dès à présent.

BRETAGNE

GUIDE DE L'ÉTÉ 2015
Vitré & son Pays
Composez votre été !

PRÉSENTAIRE ET CULTURE
expositions, spectacles, ateliers

ANIMATIONS
festivals, concerts, arts du spectacle

SPORTS NATURE ET LOISIRS
rendez-vous, circuits, activités

CARACTÉRISTIQUES
marchés, artisans, institutions d'origine

www.ot-vitre.fr

Informations
02 99 75 04 46

ANIMATIONS DES VACANCES D'ÉTÉ POUR LES 8/17 ANS.

Le service sports de Vitré Communauté propose, comme chaque été, un programme d'animations ludiques et sportives. A ce jour, il reste des places pour certaines activités. Si vous souhaitez inscrire votre enfant, n'hésitez pas à contacter le service sports qui vous communiquera les disponibilités en cours. Plus d'infos.

Ouverture de lignes rurales cet été. A partir du 6 juillet, Vitré Communauté ouvrira dix lignes rurales sur le territoire. L'objectif : permettre à chaque habitant du territoire de Vitré Communauté de relier Vitré une fois dans la semaine. De plus, via Vitré, les usagers auront la possibilité de rejoindre la base de loisirs de Haute Vilaine. Les infos pratiques bientôt en ligne sur vitrecommunaute.org.

Conservatoire : concerts et inscriptions. Le Conservatoire de Musique de Vitré Communauté a une fin d'année scolaire chargée avec pas moins de quatre concerts au programme et des inscriptions pour l'année prochaine toujours ouvertes.

A LA UNE... LES FANFARFELUES

Le Festival Les Fanfarfelues vous invite les 28-29 et 30 août prochains à Vitré pour 3 jours de fête cuivrée qui vont dépoussiérer le monde des fanfares (du rock à la chanson en passant par le hip hop) !

La fanfare désigne un ensemble musical basé sur les cuivres. Mais le style musical peut être complètement différent d'une fanfare à l'autre. Véritable cocktail festif, les fanfares qu'elles soient traditionnelles, hip hop, funk, reggae ou électro... sont porteuses de bonne humeur.

Vitré Communauté a donc souhaité mettre les fanfares à l'honneur pour terminer l'été sur une note de fête et de convivialité. Et pour cela, nous accueillerons les Young Blood Brass Band en exclusivité dans le grand Ouest !

La billetterie est déjà ouverte. Attention, le nombre pass 3 jours est limité !
Pass 3 jours à 15 €. Prévente le vendredi et le samedi : 6€, le dimanche : 5€.
Programmation complète et billetterie en ligne sur : lesfanfarfelues.bzh

Date à retenir !

Salon Savoir-faire et saveurs, le 5 septembre 2015. Saviez-vous que vous pouvez déguster des produits fabriqués dans les entreprises locales sur l'ensemble de vos repas quotidiens ? Pour découvrir cette diversité des produits et des savoir-faire, rendez-vous le samedi 5 septembre de 11h à 19h sur la Place du Château à Vitré. Avec Brialys, Cereco, Lactalis, lactalis Nutrition Europe, SVA Jean Rozé et Gatine Viandes, Tendriade, Vandemoortele, les Vergers de Châteaubourg, Loïc Raison et Sojasun. Animations, dégustations, exposition et échanges toute la journée avec les entreprises présentes.

Entrée libre et gratuite.

CHÈQUE SPORT 2015/2016 : POUR BOUGER SANS SE RUINER !



La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis huit ans maintenant un Chèque Sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2014/2015, plus de 29 000 jeunes ont bénéficié du Chèque Sport et ont ainsi réduit de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année, à compter du 1er juin, les jeunes nés en 1997, 1998, 1999 et 2000 peuvent à nouveau retirer leur chèque sur jeunes.bretagne.bzh et le faire valoir auprès des 4 800 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du télé-chargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur jeunes.bretagne.bzh

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Les jeunes de 16 ans intéressés par un chantier durant les vacances scolaires doivent s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie. Pour 2014, 20 jeunes ont participé à différents chantiers (administratif, services techniques, entretien des bâtiments communaux...).

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se présenter auprès du secrétariat de la mairie pour se faire enregistrer. Une attestation de recensement leur sera délivrée pour l'inscription à tout examen, permis de conduire...

PENSEZ A VERIFIER LA VALIDITÉ DE VOS CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS POUR VOS DEPARTS EN VACANCES.

Un contrôle, avant l'inscription à un voyage, sur le site « conseil aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr) est en effet indispensable compte tenu de l'évolution des règles particulières de certains pays.

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ :

Les délais de délivrance sont actuellement de 7 semaines.

PASSEPORTS :

Les délais sont actuellement de 7 à 8 semaines (demandes à déposer auprès de la mairie de Vitré)

Les demandes de passeports temporaires en urgence répondent à une réglementation très stricte. A titre exceptionnel, ces passeports peuvent être délivrés en urgence pour ces deux situations d'urgence :

- des impératifs humanitaires ou médicaux (justificatif à fournir)
- des raisons professionnelles (justificatif à fournir)



Ligne à Grande VITESSE
Bretagne - Pays de la Loire

ERE
EIFFAGE RAIL EXPRESS

Circulation de trains



Equipements électriques



Pour votre sécurité, nous rappelons que l'accès à tout le chantier de la LGV BPL est interdit sans autorisation

ENQUÊTE SUR L'EMPLOI, LE CHOMÂGE ET L'INACTIVITÉ

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Elle sera déroulée dans notre commune le 27 juillet et le 26 octobre 2015.

INVITEZ UN ENFANT CET ÉTÉ

« Le secours Populaire français recherche des familles d'Ille et Vilaine pour accueillir bénévolement un enfant pendant deux ou trois semaines cet été. Les enfants accueillis ont entre 6 et 11 ans et n'ont pas d'autres possibilités de partir en vacances. Ils viennent d'Ille et Vilaine ou d'autres départements et une assurance est prise pour eux par l'association.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Secours Populaire du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

14, rue des Veyettes 35000 Rennes,
tél. 02 99 53 31 41
mail : contact@spf35.org

Conseil municipal du lundi 2 Mars 2015

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Madame MORICE Marie-Christine, Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGE Christèle, DESSINET Nadine, HARNOIS Rachel, LOUAPRE Marina, LOUVEAU Magalie, MASSON Denise, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, GENDRON Michel, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, ROUSSELET Guy, TURMEAU Nicolas
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BUFFET Christèle procuration à Mme DESSINET Nadine

Excusé : M. MAUXION Jean-Luc

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rajout d'un point à l'ordre du jour : Point N°13 -Urbanisme – Lancement de la procédure de modification N°3 du PLU

■ LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – VENTE DU LOT N°4

(tableau n°1)

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 22)

■ ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAU - RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

M. DAVENEL, Adjoint à l'Environnement, présente ce point.

La Mairie a reçu le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement collectif transmis par l'ISAE (Institut en Santé Agro-Environnement). Il s'agit d'une obligation réglementaire pour les collectivités (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités).

Celui-ci a été transmis par mail aux conseillers municipaux le 09 Février dernier.

(tableau n°1)

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
04	Section B N°1795	Tiphaine TIREAU et Jean-Marie HURIAU	09 Rue des Tilleuls 35370 ARGENTRE DU PLESSIS	511m ²	39 347€

M. GAUTHIER demande si le taux de rémunération du concessionnaire (2%) est négociable. M. DAVENEL répond par la négative car il s'agit d'une formule de révision prévue dans le contrat signé initialement (2004).

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 22)

■ VOIRIE COMMUNALE – GROUPEMENT DE COMMANDE PATA

M. DAVENEL, Adjoint à la Voirie, présente ce point.

Les Communes d'Argentré du Plessis, Brielles, Domalain, Etreilles, Gennes sur Seiche, Le Pertre, Saint Germain du Pinel, Torcé, et Vergéal ont décidé de relancer une consultation pour 2015 sous forme d'un groupement de commandes, ainsi que les y autorise l'article 8 du code des marchés publics, afin de réaliser des économies d'échelles sur l'opération de PATA sur voirie pour l'année 2015.

Il précise que cela consiste à corriger la voirie pour environ 30 tonnes de PATA chaque année. Malgré l'agrandissement du canton, le groupement reste au niveau du canton historique (9 Communes).

Vu la convention indiquant les conditions de création et de fonctionnement du groupement de commandes,

Le Conseil Municipal décide :

De désigner M. DAVENEL Stéphane, représentant titulaire, et M. JAGLINE Loïc, représentant suppléant de la Commune auprès de la commission d'examen des offres liées à la consultation pour ce marché.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 22)

■ SDE 35 – TRANSFERT DE LA COM- PÉTENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLEC- TRIQUES »

M. DAVENEL, Adjoint aux Réseaux, présente ce point.

M. DAVENEL informe que 2 bornes de

recharge de véhicules électriques sont prévues sur Etreilles dans le plan de déploiement des bornes.

Chaque borne représente deux places de parking qui doivent être réservées exclusivement à la recharge des véhicules.

Une borne de recharge rapide pourrait être installée à proximité de la 4 voies (par exemple proche de la Petite Fringale), et une borne de recharge lente, plus en centre-bourg (par exemple Place Chanoine Delalande).

L'aménagement des bornes et le fonctionnement est pris en charge dans son intégralité par la SDE 35 s'il y a le transfert de la compétence.

M. DAVENEL poursuit en indiquant que la Commune doit s'engager à mettre à disposition gratuitement au SDE 35 l'utilisation du domaine public.

La recharge sera gratuite dans un premier temps pour favoriser le développement des véhicules électriques, mais peut-être pas à long terme.

M. DAVENEL confirme à M. GAUTHIER que la décision concerne le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et non pas pour le positionnement des bornes sur Etreilles.

Le Conseil Municipal décide :

Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »

Met à disposition du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 22)
- Pour les demandes de subvention non-retenues

Conseil municipal du lundi 2 Mars 2015 (suite)

Mme BEAUGE précise que les écoles extérieures ne sont pas subventionnées. Mme Le Maire ajoute qu'en 2009 les élus avaient privilégié les subventions aux écoles de la Commune.

M. GARNIER signale qu'EPISOL bénéficie à un certain nombre d'Étrellais. Mme le Maire précise que le CCAS remplit un rôle social sur la Commune ; qu'après demande à Episol nous n'avons pu avoir la liste des bénéficiaires Étrellais ; le CCAS peut aider ponctuellement par des bons alimentaires des situations d'urgence.

ADMR : en raison de la réserve (environ 400 000€) sur le bilan lié à la demande de subvention,

Envies de Scène : subvention exceptionnelle de 1 500€ pour le 10ème anniversaire organisé à Argentré du Plessis n'a pas été retenue par la commission.

A titre de comparaison, 500€ ont été versés au foot et au basket pour, respectivement, leur 40 ans et leur 60 ans ; ces deux évènements se déroulaient à Etreilles,

APE Robert Doisneau : subvention exceptionnelle de 400€ pour l'achat de barnum pour le vide grenier : non retenue par la commission.

QUESTIONS DIVERSES

- DIA RENOU/LEGEAY-PICHON

Vente de la parcelle cadastrée section B n°1569 (577m²), appartenant à Mme RENOU Arlette, sis au 22 Rue de la Moutaudière, à M. LEGEAY et Mme PICHON, au montant de 217 000€.

Pas d'intérêt pour la Commune de préempter.

- Attribution du marché de fourniture et pose d'un système de chauffage au gaz pour la salle polyvalente

La commission d'appel d'offre a proposé de retenir l'offre de l'entreprise HUET avec l'option chaudière BOSCH au montant de 13 312,91€ HT.

Un bilan financier de cette opération sera présenté à la fin des travaux par M FESSELIER.

- Désignation des jurés d'Assises

Numéro	Nom - Prénom	Adresse
1	TONOLLI Laurence	25 rue Ile de France
2	PANCALDI Chantal	09 Rue de la Moutaudière
3	GALLO Stéphanie	La Loirie
4	VALLAIS Valérie	14 Rue de Bretagne
5	SEGRETAIN Caroline	3 Rue du Capitaine F. Guéault
6	LOUVEAU Ludovic	36 Rue de la Champagne

- Permanences aux élections des 22 et 29 Mars 2015

- Brioches de l'Amitié du 19 au 25 Mars (Vente par les élus, les membres du CCAS et de la commission Intergénération)

■ SUBVENTIONS COMMUNALES – VOTE DES SUBVENTIONS 2015

Mme BEAUGE, Adjointe aux Subventions, présente ce point.

Elle rappelle que la Commission Subvention propose, à l'unanimité, de ne pas augmenter les subventions au regard du taux d'inflation de 0.3% en 2014, et des économies qui sont demandées aux collectivités territoriales.

Elle ajoute qu'une subvention est attribuée par rapport à un besoin et à un projet et que les avantages en nature (mise à disposition de salle...) ont été pris en considération.

Seulement 30% de dossiers de subvention reçus complets.

Mme Le Maire remarque que les membres élus qui font partis d'un bureau d'association

(président, secrétaire ou trésorier) doivent s'abstenir au moment du vote de la subvention à leur association.

Le Conseil Municipal décide : de valider la proposition de la Commission Subvention de ne pas augmenter le montant des subventions 2015

Voir cahier central

Le Conseil Municipal rappelle qu'une subvention de 93 € est accordée au titre de l'organisation d'une manifestation dans les conditions suivantes :

- la demande doit parvenir en Mairie avant la manifestation
- la manifestation ne peut pas être une porte ouverte
- le règlement sera effectué suite à la manifestation et sur justificatif

■ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ETERELLAISES AVEC ANIMATEURS

Nom de l'association	Objet de la demande	2015		Résultat du vote			
		Calcul	Montant				
Amicale Sportive Etreillaise FOOT	Subvention annuelle	Jeunes : 81 x 16,24€	1 315,44 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
		Adultes : 57 x 8,12€	462,84 €				
	Participation animateur	33,33% x 1849,50 €	616,44 €				
	Bénévoles	9 x 106,15€	955,35 €				
	Tournoi	Forfait	185 €				
TOTAL			3 535,07 €				
Etoile Sportive Etreillaise BASKET	Subvention annuelle	Jeunes : 119 x 16,24€	1 932,56 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
		Adultes : 30 x 8,12€	243,60 €				
	Participation animateur	33,33% x 10 824€	3 607,64 €				
	Bénévoles	8 x 106,15€	849,20 €				
	Tournoi	Forfait	185 €				
TOTAL			6 818,00 €				
Volant Etreillais BADMINTON	Subvention annuelle	Jeunes : 20 x 16,24€	324,80 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
		Adultes : 22 x 8,12€	178,64 €				
	Participation animateur	33,33% x 5 200 €	1 733,16 €				
	Bénévoles	106,15 x 4	424,60 €				
	Tournoi	Forfait	185 €				
TOTAL			2 846,20 €				

Conseil municipal du lundi 2 Mars 2015 (suite)

■ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTS-DÉTENTE ETELLAISES

Nom de l'association	Subvention 2015		Résultat du vote			
	Calcul	Montant	Votants :	Oui :	Non :	Blanc :
Gymnastique Volontaire	75 Adultes x 8,12€	609 €	22	22	0	0
Tennis Etrellés Détente	Forfait	235 €	22	22	0	0
Etrellés Volley	Forfait	235 €	22	22	0	0
Pong Etrellais	Forfait	235 €	22	22	0	0
Navajo's country	Forfait	235 €	22	22	0	0
La Pêche	Forfait	235 €	21 (Mme MASSON ne prend pas part au vote)	21	0	0

■ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTS-DÉTENTE NON-ETRELLAISES

Nom de l'association	Subvention 2015		Résultat du vote			
	Calcul	Montant	Votants :	Oui :	Non :	Blanc :
Grymda	45 Jeunes x 16,24€ 1 Adulte x 8,12€	738,92 €	22	22	0	0
Twirling	10 Jeunes x 16,24€	162,40 €	22	22	0	0
Viet Vo Dao	1 Adulte x 8,12€	8,12 €	22	22	0	0
Judo Club de Vitré	3 Jeunes x 16,24€	48,72 €	22	22	0	0

■ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DES ÉCOLES ETELLAISES

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2015		Résultat du vote			
		mode de calcul	montant	Votants :	Oui :	Non :	Blanc :
Ass. Parents d'Elèves Robert Doisneau	Subvention Animation de Noël	80 élèves x 6.38€	510,40 €	22	22	0	0
Ecole publique	Séjour Pédagogique (primaires)	47 élèves x 8,24€	387,28 €	22	22	0	0
Ass. Parents d'Elèves Ecole Privée (APEL)	Subvention Arbre de Noël	224 élèves x 6.38 €	1 429,12 €	22	22	0	0
OGEC (école NDDL)	Cantine	Report dans l'attente de recevoir les comptes de l'année 2013-2014					
OGEC (école NDDL)	Séjour Pédagogique (primaires)	143 élèves x 8.24€	1 178,32 €	22	22	0	0
ASSE (école NDDL) (Sport UGSEL)	89 mat. x 1,02 € 146 prim. x 1,53 €	Pas de versement cette année		22	18	0	4

■ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2015	Résultat du vote			
Bibliothèque pour Tous	Convention	0,81€ par nb de livres jeunesse emprunté	22	21	0	1
		0,40€ par nb de livres adultes empruntés				
Les Diablotins	Convention	1 508 € (Heures Péricultrice)	22	22	0	0

Conseil municipal du lundi 2 Mars 2015 (suite)

■ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ETRELLAISES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2015	Résultat du vote			
			Votants :	Oui :	Non :	Blanc :
Envie de Scènes - Cabar'Etrelles	Subvention	235 €	22	22	0	0
Bibliothèque pour Tous	Subvention	644 €	22	22	0	0
AFN	Subvention	41 A x 8,12€ = 332,92€	22	22	0	0
	Pavoisement	33 €				
APG	Subvention	3 A x 8,12€ = 24,36€	22	22	0	0
Anim'Etrelles	Subvention	0,55€ x 2659 habitants = 1462,45€	Votants : 20 (Mme MASSON et Mme SAVATTE ne prennent pas part au vote)	Oui : 20	Non : 0	Blanc : 0
Club de l'Amitié	Subvention	117 A x 8,12€ = 950,04€	Votants : 21 (M. MAUDET ne prend pas part au vote)	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
ACAE (Commerçants)	Subvention	235 €	22	22	0	0
Tacots et Turbos de Stredell	Subvention	235 €	22	22	0	0

■ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2015	Résultat du vote			
			Votants :	Oui :	Non :	Blanc :
Amicale des Sapeurs Pompiers (Arg. Etrelles)	Subvention forfaitaire	235 €	22	22	0	0
Appel Détresse (d'Etrelles)	Subvention forfaitaire	185 €	22	22	0	0
FNATH	Subvention forfaitaire	59 €	22	22	0	0
Bistrot Mémoire du Pays de Vitré	Subvention forfaitaire	59 €	22	22	0	0
Amicale des Donneurs de Sang	Subvention forfaitaire	59 €	22	22	0	0
Asso 1 journée pour un métier	Subvention forfaitaire	59 €	22	22	0	0
Rêves de Clowns	Subvention forfaitaire	59 €	22	22	0	0
Prévention routière	Subvention forfaitaire	59 €	22	22	0	0
Ass. Argentré-Roumanie	Subvention Forfaitaire	59 €	22	22	0	0
Comice Agricole Jeunes agri. du Pays d'Argentré	Subvention au nombre d'habitants	0,20€ x 2 659 Hab. = 531,80€	22	22	0	0

Conseil municipal du lundi 30 Mars 2015

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGE Christèle, BUFFET Christèle, DESSINET Nadine, HARNOIS Rachel, LOUAPRE Marina, LOUVEAU Magalie, MASSON Denise, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, GENDRON Michel, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, ROUSSELET Guy, TURMEAU Nicolas

Secrétaire de séance : M. LEGOURD Christian

Le compte-rendu PV de la séance du Conseil Municipal du 02 Mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

■ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE ET DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR

Mme BEAUGE, Adjointe aux Finances, présente ce point.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2014.

Le Compte de gestion est élaboré par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'attribution de compensation versée par Vitré Communauté correspond à la redistribution des richesses au sein de l'intercommunalité, et que la dotation de solidarité communautaire s'élève à 60€/habitant. (tableau n°1)

Pour le vote du compte administratif 2014, Mme Le Maire devant quitter la salle, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. JAGLINE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Commune
- 5 abstentions, 17 votants, 17 pour, 0 contre, 0 blanc

- D'approuver le Compte de Gestion 2014 du Receveur
- 5 abstentions, 18 votants, 18 pour, 0 contre, 0 blanc
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser

■ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE L'ASSAINISSEMENT ET DU COMPTE DE GESTION 2014 AU RECEVEUR

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Assainissement 2014 et des décisions modificatives d'un même exercice.

Sur ce budget, l'amortissement est obligatoirement.

Le montant de 63 289.71€ correspond aux redevances versées par le délégataire.

Un diagnostic global du réseau sera réalisé en 2015 et permettra de mettre en avant les travaux d'investissement à faire. (tableau n°2)

Pour le compte administratif, Mme Le Maire devant quitter la salle, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. JAGLINE,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2014
- 5 Abstentions, 17 votants, 17 pour, 0 contre, 0 blanc
- D'approuver le Compte de Gestion 2014 du Receveur

5 Abstentions, 18 votants, 18 pour, 0 contre, 0 blanc

■ FINANCES LOCALES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA ZA PIQUET-OUEST ET DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget ZA Piquet-Ouest et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2014.

Le montant de 164 049.65€ dans le chapitre 070 correspond aux ventes de terrains. (tableau n°3)

Pour le vote du compte administratif 2014, Mme Le Maire devant quitter la salle, le Conseil Municipal siège sous la présidence

de M. JAGLINE,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget de la ZA Piquet-Ouest
- 5 abstentions, 17 votants, 17 pour, 0 contre, 0 blanc
- D'approuver le Compte de Gestion 2014 du Receveur
- 5 abstentions, 18 votants, 18 pour, 0 contre, 0 blanc

■ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA ZAC DE LA PLESSE ET DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget ZAC de la Plesse et des décisions modificatives d'un même exercice. (tableau n°4)

Pour le vote du compte administratif, Mme Le Maire devant quitter la salle, le Conseil Municipal siège sous la présidence de

M. JAGLINE,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget de la ZAC de la Plesse
- 5 abstentions, 17 votants, 17 pour, 0 contre, 0 blanc
- D'approuver le Compte de Gestion 2014 du Receveur
- 5 abstentions, 18 votants, 18 pour, 0 contre, 0 blanc

■ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF ET DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget du Lotissement Le Pré Neuf et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2014. (tableau n°5)

Pour le vote du compte administratif, Mme Le Maire devant quitter la salle, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. JAGLINE,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Lotissement Le Pré Neuf
- 5 abstentions, 17 votants, 17 pour, 0 contre, 0 blanc

Conseil municipal du lundi 30 Mars 2015 (suite)

(tableau n°1)

Fonctionnement (Résultat N-1 inclus)		Investissement (Résultat N-1 inclus)	
Dépenses de fonctionnement	1 368 200.63€	Dépenses d'investissement	2 422 722.21€
Recettes de fonctionnement	2 208 771.27€	Recettes d'investissement	2 491 009.29€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	840 570.64€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	68 287.08€

(tableau n°2)

Fonctionnement (Résultat N-1 inclus)		Investissement (Résultat N-1 inclus)	
Dépenses de fonctionnement	34 573.71€	Dépenses d'investissement	22 542.94€
Recettes de fonctionnement	159 827.90€	Recettes d'investissement	203 579.97€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	125 254.19€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	181 037.03€

(tableau n°3)

Fonctionnement (Résultat N-1 inclus)		Investissement (Résultat N-1 inclus)	
Dépenses de fonctionnement	618 259.09€	Dépenses d'investissement	504 396.10€
Recettes de fonctionnement	680 120.80€	Recettes d'investissement	526 530.10€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	61 861.71€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	22 134€

(tableau n°4)

Fonctionnement (Résultat N-1 inclus)		Investissement (Résultat N-1 inclus)	
Dépenses de fonctionnement	285 892.81€	Dépenses d'investissement	344 243.67€
Recettes de fonctionnement	285 192.45€	Recettes d'investissement	759 051.83€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	- 700.36€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	414 808.16€

(tableau n°5)

Fonctionnement (Résultat N-1 inclus)		Investissement (Résultat N-1 inclus)	
Dépenses de fonctionnement	195 017.46€	Dépenses d'investissement	176 308.39€
Recettes de fonctionnement	336 125.93€	Recettes d'investissement	596 972.34€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	141 108.47€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	420 663.95€

(tableau n°6)

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat d'investissement 2014	
Solde d'exécution d'investissement 2014 sur compte 001 (A-B)	68 287,08 €
Solde des restes à réaliser investissement 2014 (C)	47 988,74 €
Capacité de financement de l'investissement 2014	116 275,82 €
Résultat de fonctionnement 2014	
Résultat de l'exercice 2014	840 570,64 €
Résultat à affecter	840 570,64 €
AFFECTATION	
En réserve sur le compte 1068	750 000,00 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	90 570,64 €

- D'approuver le Compte de Gestion 2014 du Receveur
- 5 abstentions, 18 votants, 18 pour, 0 contre, 0 blanc

■ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 DU BUDGET COMMUNE

Chaque année le Conseil Municipal doit décider de l'affectation, le cas échéant, des excédents dégagés.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

La situation financière du compte administratif 2014 du budget principal, qui vous a été présentée au cours de la séance du Conseil Municipal fait apparaître les résultats suivants :

A la clôture de l'exercice 2014 :

- En section de fonctionnement :
 - Le total des recettes de l'année s'élève à : 2 208 771.27 € (solde d'exécution reporté inclus)
 - Le total des dépenses de l'année s'élève à : 1 368 200.63 €

Le résultat de clôture s'élève à 840 570.64 €

- En section d'investissement :
 - Le total des recettes de l'exercice atteint : 2 491 009.29 € (excédent d'investissement 2013 reporté inclus) (A)
 - Le total des dépenses de l'exercice atteint : 2 422 722.21 € (B)

Solde positif d'exécution de la section d'investissement de : (A-B) : 68 287.08 €.

Il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2014 (C) + 47 988.74 €

La capacité de financement de l'investissement 2015 ressort donc à : (A - B + C) : 116 275.82 €

- En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2014, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : 840 570.64 €;

- Une capacité de financement de l'investissement pour : 116 275.82 €

dont la différence dégage un solde positif de : 956 846,46 €

le Conseil Municipal décide :

D'affecter l'excédent de fonctionnement de 840 570.64 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-contre : (tableau n°6)

Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 5, blancs : 0

Conseil municipal du lundi 30 Mars 2015 (suite)

■ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit, après l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

La situation financière du compte administratif 2014 du budget Assainissement, présentée au cours du Conseil Municipal fait apparaître les résultats suivants :

A la clôture de l'exercice 2014 :

- En section de fonctionnement :
 - Le total des recettes de l'année s'élève à : 159 827.90 €
 - Le total des dépenses de l'année s'élève à : 34 573.71 €

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à 125 254.19 €

- En section d'investissement :
 - Le total des recettes (excédent d'investissement reporté inclus) de l'exercice atteint : 203 573.97 € (A)
 - Le total des dépenses de l'exercice (B) atteint : 22 542.94 €

un solde positif d'exécution de la section d'investissement de : (A-B) : 181 031.03 €.
La capacité de financement de l'investissement 2014 ressort donc à : (A - B) : 181 031.03 €

- En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2014, on constate -
- Un excédent de clôture en fonctionnement - pour : **125 254.19 €;**

Une capacité de financement pour : **181 031.03 €**

soit un solde positif de : **306 285.22 €**

le Conseil Municipal décide :

D'affecter l'excédent de fonctionnement de **125 254.19 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-contre : (tableau n°7)

Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 5, blancs : 0

■ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Comme chaque année, la Commune doit délibérer pour fixer les taux d'imposition communaux sur les impôts dits « ménages »,

à savoir la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non-bâti (TFNB).

Les taux actuels sont les suivants :

TH = 15.02%

TFB = 14.34%

TFNB = 37.50% (inchangé depuis 2008)

Mme le maire propose, après avis de la Commission Finances, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2015, étant donné le contexte économique national et local.

le Conseil Municipal décide :

De ne pas augmenter les taux d'imposition pour la TH, la TFB et la TFNB

Les taux d'imposition 2015 sont donc les suivants :

- TH = 15.02%

- TFB = 14.34%

- TFNB = 37.50%

Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 5, blancs : 0

■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE

Mme le maire informe que le budget sera désormais voté par chapitre et non plus par opération.

Elle informe l'assemblée sur les exonérations de taxe foncière ou de taxe d'habitation qui sont aujourd'hui compensées par l'Etat, mais qui pourraient ne plus l'être à l'avenir.

Les revenus des immeubles (loyers) sont prévus à la baisse par rapport à 2014 car le Smictom qui loue l'ancien local pompier et le garage (750€) devrait partir avant la fin 2015.

(tableau n°7)

Il est prévu 1 371 500€ de remboursements d'emprunts pour 2015, dans l'attente du remboursement du FCTVA pour les investissements de la Commune en 2013 (2 années de décalage), pris sur le compte de trésorerie de la Commune.

Le Conseil Municipal décide :

- De voter le budget par chapitre, conformément à la nomenclature M14
- D'adopter l'ensemble des chapitres du budget primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 1 867 722.64€ pour la section de fonctionnement

- 1 897 575.90€ pour la section d'investissement

Vote à main levée pour chaque chapitre, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 5, blancs : 0

■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ASSAINISSEMENT

L'emprunt en cours sur ce budget s'est éteint en 2014.

En 2015, il est prévu de réaliser un diagnostic sur l'ensemble du réseau pour identifier les travaux à faire en priorité, une dératisation par une entreprise spécialisée (pas de possibilité de la faire en interne désormais), des travaux sur deux postes de relèvement, et le lancement de la consultation Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de délégation de service public qui se termine fin 2016 avec la Nantaise des Eaux.

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif Assainissement 2015 qui s'équilibre :

- 170 540.19€ pour la section de fonctionnement
- 260 571.22€ pour la section d'invest-

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT	
Résultat d'investissement 2014	
Solde d'exécution d'investissement 2014 sur compte 001 (A-B)	181 031,03 €
Capacité de financement de l'investissement 2014	181 031,03 €
Résultat de fonctionnement 2014	
Résultat de l'exercice 2014	125 254,19 €
Résultat à affecter	125 254,19 €
AFFECTATION	
En réserve sur le compte 1068	0,00 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	125 254,19 €

Conseil municipal du lundi 30 Mars 2015 (suite)

tissement

Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 5, blancs : 0

■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ZA PIQUET-OUEST

En 2015, remboursement de l'emprunt à hauteur de 500 000€ pris sur le compte de Trésorerie de la Commune.

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2015 de la ZA Piquet-Ouest

- 779 390,49€ pour la section de fonctionnement
- 1 110 018,78€ pour la section d'investissement

Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 5, blancs : 0

■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF ZAC DE LA PLESSE 2015

A ce jour, la Commune est toujours dans l'attente du retour du Juge de l'expropriation

L'emprunt contracté en 2014 servira à acheter l'ensemble des terrains et payer les indemnités d'éviction pour les exploitants.

Le Conseil Municipal adopte le Budget primitif 2015 de la ZAC de la

- 958 097,20€ pour la section de fonctionnement
- 946 391,84€ pour la section d'investissement

Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 5, blancs : 0

■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF

Mme le maire précise que 8 lots sont aujourd'hui vendus et les 6 autres sont en cours de régularisation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015 du Lotissement le Pré Neuf qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 495 454,52€ pour la section de fonctionnement
- 641 108,47€ pour la section d'investissement

Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 5, blancs : 0

■ VITRÉ COMMUNAUTÉ - ADHÉSION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ

M. DAVENEL, Adjoint à l'environnement, présente ce point.

Le service de Conseil en Energie Partagé permet :

- d'établir un bilan des consommations d'énergie et d'eau du patrimoine communal,
- d'analyser ce bilan et de faire des préconisations d'économies,
- d'aider la commune dans la réalisation de ces préconisations,
- d'accompagner la commune dans un projet de construction ou rénovation afin de réduire les charges futures d'énergie et d'eau, d'améliorer la qualité environnementale du projet et d'aider à la recherche de subventions.

Vitré Communauté propose une convention de 3 années pour un coût annuel de 0,38 € par habitant, soit pour Etrellais 1 010,42€ pour une année.

Ce service permettra de prioriser les actions à réaliser sur les bâtiments communaux pour faire des économies d'énergie.

M. DAVENEL rappelle que la Commune a amorcé depuis 2008 un renouvellement annuel de ses candélabres afin de passer à la technologie Led.

le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au service de Conseil en Energie Partagé de Vitré Communauté
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

A l'unanimité, Pour : 23

QUESTIONS DIVERSES

- Rapport d'activités 2014 de Vitré Communauté

Le rapport d'activités 2014 de Vitré Communauté a été remis ce jour dans les pochettes des conseillers municipaux.

- Réforme des rythmes scolaires – Rédaction d'un PEDT

Mme BUFFET propose de revoir ce point à la prochaine séance de Conseil Municipal.

- Brioche de l'amitié : bilan 1704,60€

M. JAGLINE remercie l'ensemble des élus, bénévoles et membres du CCAS qui ont participé à la vente des Brioches de l'amitié

- M. MAUXION souhaite revenir sur la commission finance où M. GARNIER, membre de la Commission finances, a été pris à partie.

Mme le maire précise que M. GARNIER, membre de la commission finances, a été interrogé sur le volet financier de l'article du 13 février du Journal de Vitré dans la phrase « le budget nous paraît flou » et questionné sur ce qu'il n'avait pas compris du budget lors des séances de la commission.

L'article précisait : M Garnier tête de liste et ses colistiers non élus, non représentés dans les commissions communales. Propos en gras car le journal a vérifié cette info, et reçu de la mairie le tableau prouvant la présence de non élus dans les commissions. Mme le maire conclue que de tels propos dans un de presse sont un manque d'honnêteté vis-à-vis des commissions et des membres qui les composent. Elle précise que M Garnier a dit à la commission assumer les propos de ses colistiers.

M. MAUXION ajoute qu'il n'était pas d'accord pour la parution de la photo des 5 élus, car cette interview a été uniquement faite par lui et Mme Théot, interview où M Garnier n'était pas présent.

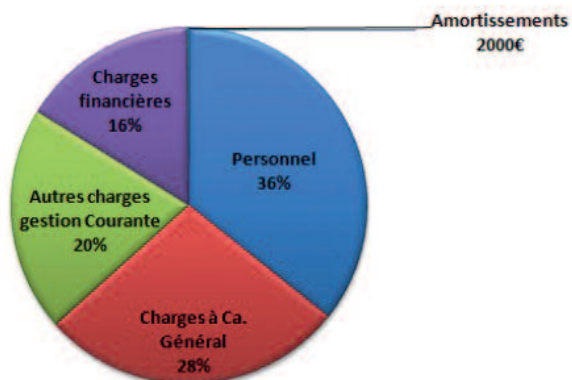
Mme BEAUGE l'interroge ces deux élus sur le fait qu'il n'ait pas été demandé de démenti au journaliste si les propos n'étaient pas les leurs et si M. GARNIER effectivement, n'était pas au courant de la teneur de cet article ?

Mme THEOT parle de polémique quant au mot de la majorité dans l'Etrellais. M. TURMEAU termine en disant que c'est l'article de presse qui a créé la polémique, amenant des envois anonymes et malveillants contre la démocratie, d'où le mot de la majorité et le dépôt de plainte en gendarmerie.

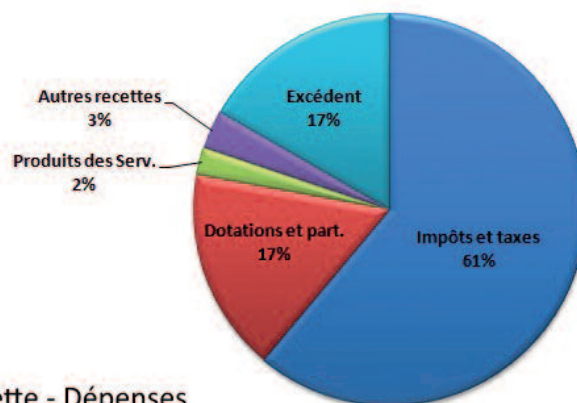
La séance est levée à 23h15

Comptes administratifs 2014

Dépenses de fonctionnement
(sur une base de 1,37 M€)

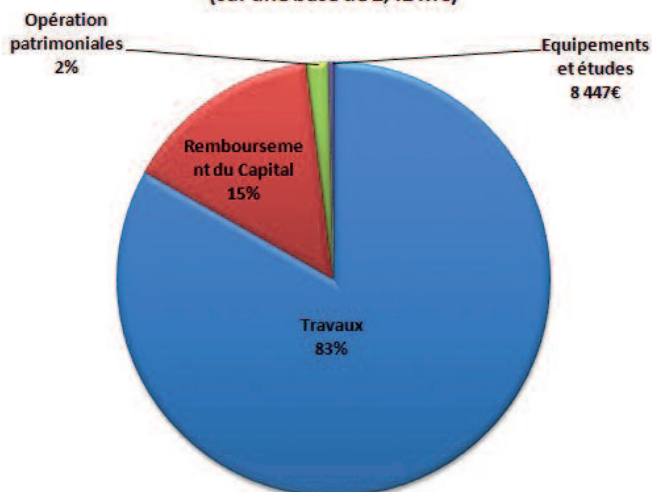


Recette de fonctionnement
(sur une base de 2,21 M€)

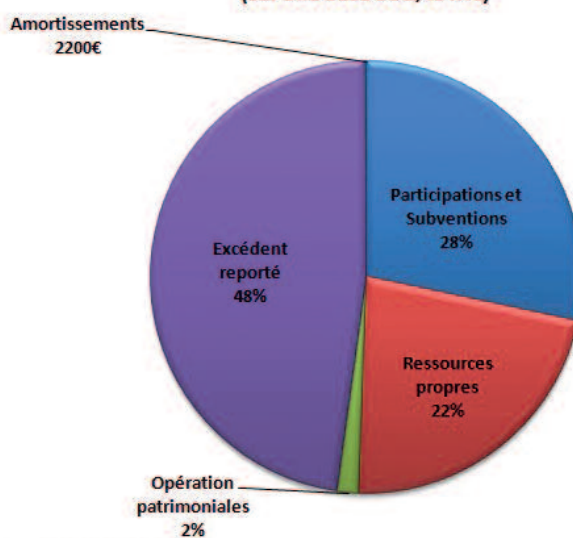


Résultat = Recette - Dépenses
2.21M-1.37M = +840 000€

Dépenses d'investissement
(sur une base de 2,42 M€)



Recettes d'investissement
(sur une base de 2,49 M€)



Résultat = Recette - Dépenses
2.49M-2.42M = +70 000 €

Budget primitif 2015

Fonctionnement : 1.867 M€

Investissement : 1.897 M€

Conseil municipal du mardi 26 Mai 2015

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGE Christèle, BUFFET Christèle, DESSINET Nadine, HARNOIS Rachel, LOUAPRE Marina, LOUVEAU Magalie, MASSON Denise, SAVATTE Stéphanie, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GAUTHIER Vincent, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, ROUSSELET Guy, TURMEAU Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme THEOT Blandine à M. MAUXION Jean-Luc, M. GENDRON Michel à Mme MORICE Marie-Christine

Excusé : M. GARNIER Jean-Pierre.

Le compte-rendu/PV de la séance du Conseil Municipal du 30 Mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

■ VITRÉ COMMUNAUTÉ – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Le rapport d'activités 2014 retrace tous les investissements et actions menés par l'intercommunalité sur l'année 2014. Il doit être communiqué aux conseillers municipaux lors d'une séance de Conseil Municipal. Le rapport d'activités 2014 de Vitré Communauté a été transmis lors de la séance du 30 Mars 2015.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport d'activité 2014 de Vitré Communauté

A l'unanimité, Pour : 22

■ VITRÉ COMMUNAUTÉ – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE EN MATIÈRE INFORMATIQUE

Dans le cadre du schéma de mutualisation, Vitré Communauté a décidé d'engager des actions qui permettront de rationaliser les dépenses publiques.

La Commission Usages numériques a notamment proposé la mise en place d'un

groupement de commandes en matière informatique dans le but de réaliser des économies d'échelle.

La durée de la convention sera de 4 ans, soit environ un an avant la fin du mandat.

M. DAVENEL observe que le Conseil Municipal avait déjà délibéré en 2013, sans que Vitré communauté n'ait officialisé ce groupement ; Mme le maire signale que par ce biais la Commune a déjà pu bénéficier de prix attractifs pour le renouvellement du photocopieur de la Mairie. Vu la délibération de Vitré Communauté en date du 30 Janvier 2015 approuvant le groupement,

Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes notamment pour bénéficier des effets d'économie d'échelle qu'ils permettent, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au groupement de commandes concernant l'acquisition de services et matériels informatiques dont Vitré Communauté assurera le rôle de coordinateur
 - D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes
- A l'unanimité, Pour : 22

■ CONTRÔLE DE LÉGALITÉ – CONVENTION RELATIVE À LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES

Le décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;

les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ; la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Mme Le Maire propose de passer à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité à partir du 01 Septembre 2015. Elle précise que jusqu'à présent l'envoi se faisait au format papier, et les délais de retour de la Préfecture sont importants. Ce dispositif apportera donc un gain de temps et d'argent (moins de consommation papier).

le Conseil Municipal décide :

- De valider la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire, en précisant que la date de raccordement à la chaîne de télétransmission des actes est fixée au 01 Septembre 2015

A l'unanimité, Pour : 22

■ LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – VENTE DU LOT N°03

La Mairie a reçu une promesse d'achat pour le lot n°03 du Lotissement Le Pré Neuf.

A l'unanimité, Pour : 22 (tableau ci-dessous)

■ ZA PIQUET OUEST – VENTE DES LOTS 1A/1B/1C/1D

La Commune a reçu une promesse d'achat de la part de la SCI KERALLI IMMO, sise 8 Rue des Sports 35 370 Argentré du Plessis, immatriculée sous le RCS n°0810 578260 à Rennes, et représentée par M. Alexandre ALLICHON, pour l'acquisition des lots 1A, 1B, 1C et 1D de la ZA Piquet-Ouest.

Mme HARNOIS demande quelle sera la destination (activité) de ces lots ?

Mme Le Maire répond que le projet, soumis au contrôle architectural de l'Atelier

(tableau n°2)

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
03	Section B N°1794	FESSELIER Sébastien et FESSELIER Nolwenn	29 Rue du Chardonneret 35 370 ETRELLES	501	38 577€

Conseil municipal du mardi 26 Mai 2015 (suite)

du Canal, est composé d'une station carburants, d'une station de lavages et d'un bâtiment (d'une partie Drive + d'une cellule commerciale d'environ 140m²). Il est possible que le projet soit complété d'une aire de vidange de camping-car.

Le Conseil Municipal décide :

De vendre à la SCI KERALLI IMMO, sise 8 Rue des Sports 35 370 Argentré du Plessis, immatriculée sous le RCS n°810578260 à Rennes, et représentée par M. Alexandre ALLICHON, les lots 1A, 1B, 1C et 1D de la ZA Piquet-Ouest sous les conditions suivantes :

- Lot n°1A

Ledit terrain cadastré ZK 181, constituant le lot numéro 1A du lotissement d'une superficie de 1375 m² et d'une surface de plancher maximale de 926 m². Moyennant le prix principal, TVA sur marge incluse, de 40 977.75€ dont :

- Lot n°1B

Ledit terrain cadastré ZK 182, constituant le lot numéro 1B du lotissement d'une superficie de 1000 m² et d'une surface de plancher maximale de 700 m². Moyennant le prix principal, TVA sur marge incluse, de 29 802€ dont :

- Lot n°1C

Ledit terrain cadastré ZK 183, constituant le lot numéro 1C du lotissement d'une superficie de 800 m² et d'une surface de plancher maximale de 560 m².

Moyennant le prix principal, TVA sur marge incluse, de 23 841.60€ dont :

- Lot n°1D

Ledit terrain cadastré ZK 184, constituant le lot numéro 1D du lotissement d'une superficie de 2357 m² et d'une surface de plancher maximale de 1649 m².

Moyennant le prix principal, TVA sur marge incluse, de 70 243.31€ dont :

De charger Maître ODY, notaire de la Commune, de rédiger l'acte notarié
A l'unanimité, Pour : 22

■ ZAC DE LA PLESSE – VERSEMENT DES INDEMNITÉS D'ÉVICTION EARL GEFFRAULT

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC et de l'acquisition des terrains, la Commune doit indemniser les exploitants impactés par ce projet par le versement d'une indemnité d'éviction.

Conformément à l'article L 411-32 du

Code Rural, l'exploitant évincé doit être indemnisé « comme il le serait en matière d'expropriation ». Cet article est relatif à la résiliation d'un bail pour cause d'urbanisme.

Dans notre cas, l'indemnité d'éviction est légitime en raison du préjudice subi par la perte de la parcelle ainsi que pour la résiliation du bail rural qui était en cours. Conformément au nouveau protocole d'expropriation de la Chambre d'Agriculture, applicable au 01 Janvier 2014, Maître MARTIN, conseil juridique de la Commune sur ce dossier, a proposé à l'EARL GEFFRAULT une indemnité d'éviction s'élevant à 14 682,21€ pour l'exploitation des parcelles ZO n°60 (68a 73ca) et ZO n°61 (2 ha 07a 67ca).

L'EARL GEFFRAULT a accepté l'offre de la Commune.

C'est pourquoi le Conseil Municipal doit valider le versement de l'indemnité d'éviction à l'EARL GEFFRAULT au montant de 14 682.21€ pour sceller l'accord amiable.

le Conseil Municipal décide :

De valider le versement de l'indemnité d'éviction à l'EARL GEFFRAULT au montant de 14 682.21€

A l'unanimité, Pour : 22

■ AFFAIRES PÉRISCOLAIRES – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC BABILOU

Mme BUFFET, Adjointe à l'enfance-jeunesse présente ce point.

Dans sa séance du 29 Janvier 2013, la Commune d'Etelles avait validé la signature d'une convention avec Babilou pour la réservation de temps d'accueil occasionnel ou d'urgence au sein de la crèche interentreprises située sur la ZA de Cap Bretagne.

Le volume d'heures s'élevait à 408h pour un montant de 1 000€, dont une partie est prise en charge par la CAF 35 dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (493.02€ soit 49.30%).

A ce jour l'ensemble du crédit de 408h est consommé.

Mme BUFFET précise que le crédit des 408h a duré 18 mois (depuis l'ouverture en Août 2013). Il s'agit d'un mode de garde occasionnel ou d'urgence répondant à des besoins identifiés.

M. FESSELIER remarque que le crédit n'est pas limité dans le temps.

Mme BUFFET poursuit en indiquant qu'il y a eu de la concertation avec les assistantes maternelles pour éviter la concurrence entre les deux modes de garde. Un consensus a pu ainsi être trouvé.

Mme Le Maire précise qu'à la mise en place en 2013, les assistantes maternelles n'étaient pas répondre aux demandes d'urgence.

Aux questions de M. GAUTHIER et M. DESILLE Mme BUFFET répond que plusieurs familles ont pu bénéficier de ce service et que les formulaires sont disponibles sur le site internet de la Commune ou bien directement à la crèche Eurêka. Quand à la question sur l'information des nouveaux arrivants sur ce mode de garde occasionnel, Mme BUFFET répond que l'information est sur le site internet et que, via le CCAS, un « speed-dating » sera organisé pour promouvoir auprès de la population les services en matière d'enfance-jeunesse, dont celui là. Elle ajoute réaliser un suivi de la convention et de la qualité du service en imposant par exemple un accueil minimum de 3h pour respecter le bien-être de l'enfant.

Le Conseil Municipal décide :

- De renouveler la convention avec la société Evancia (Babilou) pour répondre aux demandes d'accueil occasionnel et d'urgence de familles Etrellaises
 - De préciser que le volume d'heures correspond à 408h pour un montant de 1 000€
- A l'unanimité, Pour : 22

■ AFFAIRES SCOLAIRES – CALCUL DU COÛT DE L'ÉLÈVE

Comme chaque année, la Commune doit faire le calcul du coût d'un élève à l'école publique.

Ce coût s'applique aux demandes de participation des Communes extérieures ayant un élève scolarisé à l'école publique d'Etelles (Communes n'ayant pas d'école publique).

Dans le cadre du contrat d'association il sert également de base de calcul pour la participation financière de la Commune à l'école privée Notre Dame de Lourdes, en outre pour le coût élève résident à Etelles scolarisé à l'école privée.

Ce coût est défini par rapport aux charges de fonctionnement de l'école publique

Conseil municipal du mardi 26 Mai 2015 (suite)

(charges de personnel, charges générales, fournitures scolaires...) d'après le compte administratif 2014 (validé au Conseil Municipal du 30 Mars 2015).

Le coût de l'élève proposé est de pour 2015

- 831.68 € pour un élève en classe maternelle
- 294.88 € pour un élève en classe primaire

Information : en 2014 il était de 890.54€ pour un élève de maternelle et de 355,05€ pour un élève du primaire.

Mme MORICE explique l'effet de baisse : Malgré une augmentation des frais de fonctionnement et une augmentation des charges de personnel, le coût par élève baisse en raison de l'augmentation des effectifs à l'école publique (+ 14 élémentaires et + 7 maternelles à la rentrée scolaire 2014-2015). M. GAUTHIER résume qu'il s'agit du ratio qui est inférieur à l'année dernière.

Le Conseil Municipal décide :

De fixer le coût de l'élève pour 2015 à :

- 831.68 € pour un élève en classe maternelle
 - 294.88 € pour un élève en classe primaire
- Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 1, abstentions : 0, blancs : 3)

■ AFFAIRES SCOLAIRES – PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LOURDES

Pour l'année 2015, la participation financière de la Commune d'Etreilles à l'école privée Notre Dame de Lourdes est fonction du coût de l'élève, validé par le Conseil Municipal, et se fait selon les modalités définies dans la convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement signée en 2009.

Le coût de l'élève est fixé pour 2015 à : 831.68 € pour un élève en classe maternelle

294.88 € pour un élève en classe élémentaire

Pour information, en 2014, la participation financière était de 129 314,28€ pour 233 élèves (146 élémentaires et 87 maternelles).

La participation 2015 de la Commune d'Etreilles à l'école privée serait la suivante :

PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LOURDES (CONTRAT D'ASSOCIATION)

	2015		
	Nbre d'élèves	Coût / élève	Montant
Maternelle	81	831.68€	67 366.08€
Élémentaire	143	294.88€	42 167.84€
Montant participation	109 533.92€		

M. FESSELIER, en tant que membre de l'OGEC, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le mode de calcul de la prise en charge des dépenses de fonctionnement à l'école privée Notre Dame de Lourdes au montant de 109 533,92€
- De verser mensuellement cette participation

Vote à main levée, Pour : 17, Contre : 0, abstention : 1, blancs : 4)

■ AFFAIRES SCOLAIRES – SUBVENTION À CARACTÈRE SOCIAL POUR L'ÉCOLE NOTRE DAME DE LOURDES

Chaque année la Commune attribue une subvention à caractère social pour les fournitures scolaires, pour les élèves résidents sur la Commune scolarisés en élémentaire à l'école privée Notre Dame de Lourdes, d'Etreilles. Elle est calculée sur la base du montant des fournitures scolaires pour un élève de l'école publique, fixé pour 2015, à 28.01€/élève.

Information : en 2014 la subvention à caractère social fournitures scolaires s'élevait à 4016.46€ (27.51€ x 146 élèves du primaire).

M. FESSELIER, en tant que membre de l'OGEC, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal décide :

- De verser à l'école privée Notre Dame de Lourdes une subvention à caractère

social pour les fournitures scolaires d'un montant de 4 005.43€

Vote à main levée, Pour : 21, Contre : 0, abstention : 1, blancs : 0)

SUBVENTION À CARACTÈRE SOCIAL (FOURNITURES SCOLAIRES INDIVIDUELLES)

	2015		
	Nbre d'élèves	Coût / élève	Montant
Élémentaire	143	28.01€	4 005.43€
Montant subvention	4 005.43€		

■ SUBVENTIONS – 1ER ADDITIF

Mme BEAUGE présente ce point.

La Commune a reçu plusieurs demandes de subventions après le vote le 02 Mars 2015, des subventions aux associations.

- Soleil d'Orgue : La demande est arrivée après le délai fixé. En 2014 il n'y avait pas eu de demande. Proposition : 2 jeunes x 16.24€ (tarif jeune appliqué pour les autres associations).

M. LEGOURD demande s'il n'y avait pas un minimum de 3 personnes appliqué pour les subventions. Il est répondu que non (exemple du Viet vo dao qui n'avait qu'un seul adhérent Etreillais).

- Repas cantine école privée : le nombre de repas est communiqué mois par mois par l'école privée, et le montant est versé par la Commune le mois suivant pour éviter ainsi une avance de trésorerie par l'école privée (choix retenu lors de l'arrivée de M Bertel et de Mme Huchet nouvelle comptable)

Mme BEAUGE informe que le montant versé chaque année avoisine les 15 000€. Le montant exact pourra être communiqué le cas échéant.

- ADE 35 : L'ADE 35 (Association des propriétaires et/ou exploitants expropriés par le projet LGV) a permis la mise en place d'un protocole pour l'indemnisation des agriculteurs impactés par ce grand projet d'Etat (ex : indemnité pour rallongement de parcours,...)

Il y a une association par Département (72/53/35) Le président pour l'Ille et Vilaine est Monsieur Alain BIGNON, habitant à Etreilles.

Conseil municipal du mardi 26 Mai 2015 (suite)

Le Conseil Municipal décide :

• D'attribuer les subventions aux associations sous les conditions suivantes : (tableau ci-dessous)

■ RÉFORME DES RYTHMES

SCOLAIRES – VALIDATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Mme BUFFET présente ce point.

À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire mise en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2014-2015, le décret prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Celui-ci a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

Il s'associe aux projets d'écoles.

Le comité de pilotage sur les rythmes scolaires a participé à l'élaboration de ce document, soumis à validation du Conseil Municipal, et a donné un avis favorable dans sa séance du 12 Mai 2015.

Le PEDT aura une durée de validité de 3 ans avec la réalisation d'un bilan annuel. Il permettra également d'obtenir le fonds de soutien de 50€ par élève, au moins pour l'année scolaire 2015-2016, si le DASEN donne un avis favorable pour celui-ci.

Mme Le Maire propose donc de valider le PEDT qui a été transmis en même temps que l'ordre du jour détaillé. Mme BUFFET précise que ce travail a été fait en collaboration avec Léo Lagrange pour lequel la Commune avait signé une mission de prestation jusqu'à la rédaction du PEDT. Vu le décret n°2013-707 du 02 Août 2013 relatif au PEDT,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage en date du 12 Mai 2015,

Le Conseil Municipal décide :

- De valider le Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour la Commune d'Etelles tel qu'annexé à la délibération
- De charger Mme Le Maire de transmettre le document à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Vitry ainsi qu'au DASEN

A l'unanimité, Pour : 22

QUESTIONS DIVERSES

- Jugement du Juge de l'expropriation relatif à l'acquisition des terrains pour la ZAC de la Plesse

Le Juge a donné raison à la Commune d'Etelles pour la fixation du prix d'achat des terrains de la ZAC de la Plesse.

Il a considéré que les parcelles n'ont aujourd'hui pas la qualification de terrains à bâtir et qu'elles doivent être valorisées comme des terrains agricoles en situation privilégiée (zonage 2AU).

Le Juge de l'Expropriation a retenu les termes de comparaison des ventes JUBRE (3.80€/m²) et DESJARDINS (3.56€/m²) pour fixer le montant de l'indemnité à 3.68€/m².

La Commune doit donc verser les sommes suivantes :

- 317 880€ + 1 500€ de frais irrépétibles pour les terrains des consorts RUPIN

- 26 039.71€ + 1 500€ de frais irrépétibles pour le terrain des consorts GENDRON

- 76 658.34€ + 1 500€ de frais irrépétibles pour le terrain de Mme GENDRON (épouse CHAILLER)

- 30 268.34€ + 1 500€ de frais irrépétibles pour l'indemnisation de l'EARL PERRIER, exploitant des terrains RUPIN

Les frais irrépétibles correspondent aux frais de procédure.

M. GAUTHIER demande s'il ne faut pas une délibération pour le transfert de propriété. Il est répondu que non car le jugement du Juge de l'Expropriation est exécutoire et opère donc automatiquement le transfert de propriété, après notification des ordonnances d'expropriation aux anciens propriétaires.

Mme le maire est pleinement satisfaite de l'issue de cette procédure longue de 3 ans et du jugement qui conforte le bien fondé du prix initialement proposé par la commune, à savoir de 4€ à l'amiable.

La Commission urbanisme se réunira dans la première quinzaine de juillet pour relancer le dossier de la ZAC de la Plesse afin de pouvoir proposer des lots dans le dernier trimestre 2015.

Mme Le Maire précise également que la signature pour l'achat des terrains Loury à la Croix Limier a eu lieu mi-Mai au prix de 7730€. Les riverains (potentiels acquéreurs du départ) ont contacté la Mairie pour une mise à disposition de ces terrains. Le Conseil Municipal est favorable en échange de son entretien.

- Remerciement de la famille SEGRETAIN pour les condoléances de la Commune

- Remerciement de la famille FADIER pour les condoléances de la Commune suite au décès de M. Pierre FADIER qui a été Maire d'Argentré du Plessis et Président du Syndicat de la Savatrais de 2013 à 2014, avec Mme le maire et Stéphane Davenel.

- M. JAGLINE adjoint à la communication et aux associations

Rappelle aux élus la tenue du forum des associations le 20 Juin 2015 et développe le déroulement de la journée et les différentes animations jusqu'au soir avec le traditionnel bal et la clôture de la journée par le feu d'artifices offert par la collectivité. Il se déroulera en extérieur, autour du complexe

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition 2015
Soleil d'Orgue	subvention	2 x 16.24€ = 32.48€
OGEC	cantine	0.81€ x nb de repas
Association Agricole des Expropriés 35 - LGV	Subvention forfaitaire	59€

Résultat du vote			
Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Votants : 21	Oui : 19	Non : 2	Blanc : 0
Votants : 22	Oui : 21	Non : 1	Blanc : 0

Conseil municipal du mardi 26 Mai 2015 (suite)

sportif si le temps le permet, sinon dans l'ancienne salle de sports.

Une majorité d'associations participera, vraie satisfaction pour les organisateurs.

- **Sortie du prochain Etrelais le 01 Juillet 2015**

- **M. DAVENEL adjoint à l'environnement et à la voirie**

Informe que la semaine du développement durable se déroulera la première semaine de Juin avec des animations comme le

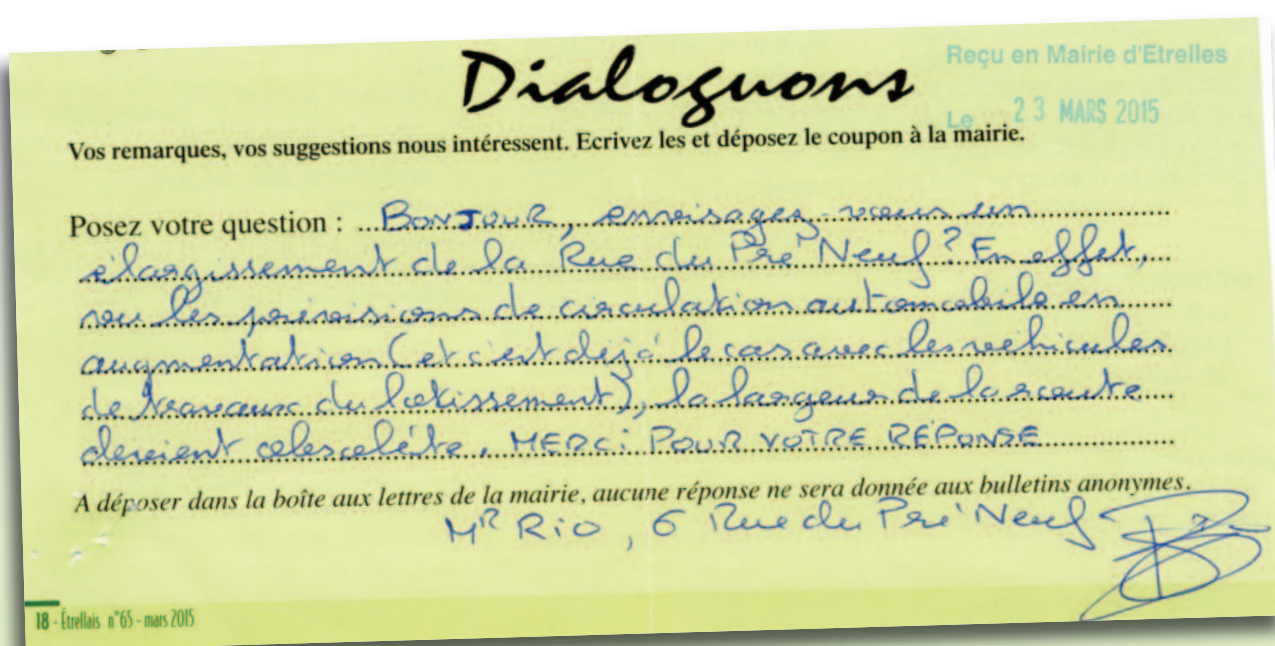
ramassage des déchets par les enfants des deux écoles, 1 gouter bio, 1 repas bio dans les deux cantines scolaires.

Il poursuit en indiquant les principaux travaux de voirie 2015 seront réalisés Rue Julien Caillel avec une mise en sens unique, la création de places de stationnements supplémentaires, sécurisation des trottoirs avec des barrières, ainsi que des places de stationnement rue du Mazé ; L'éclairage public sera modernisé rue de la Prévalaye.

Par ailleurs, afin d'utiliser les modules de skate (acquis en 2000 et remisés depuis la construction du complexe sportif en 2003), une plate-forme de skate parc sera créée auprès des vestiaires de foot.

COMPLEMENT DU COMPTE RENDU

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 29 Juin 2015 (sous réserve de confirmation).



RÉPONSE DIALOGUONS

Dans le cadre de la réalisation du nouveau lotissement du Pré Neuf, il est bien prévu élargir votre rue pour améliorer les conditions de circulation. Afin de favoriser les liaisons douces, un trottoir sera également aménagé devant chez vous.

L'adjoint à la voirie



Vie scolaire

École Notre Dame de Lourdes

Sorties scolaires

En cette fin d'année, les classes font des sorties scolaires :

- PS : jardins de Brocéliande et caserne des pompiers
- MS-GS-CP : Terra Botanica
- CE2-CM1 : Puy du Fou
- CM2 : plages du débarquement en Normandie

Rencontres sportives UGSEL : Le 12 juin, les élèves de CP à CM2 des huit écoles privées du secteur se sont retrouvés à Argentré du Plessis autour d'activités sur le thème du rugby. Pour les MS et les GS, c'était le 18 juin également à Argentré du Plessis.



Festival de basket : Six équipes de l'école ont participé au Festival de Basket de Vitré ; deux équipes ont gagné leur tournoi ! Des équipes participeront également au tournoi de football inter-écoles de Vitré.

Jardin des 4 saisons : Depuis l'arrivée du printemps, l'activité est importante dans le potager. Les élèves de tous les âges sèment, plantent, arrosent...

- Un exemple d'action mise en place avec les élèves de CE2 : En février, ils ont semé des graines qu'ils avaient récoltées en octobre dernier (une vingtaine de variétés différentes). En mars, ils ont rempoté les plants dans des godets et en mai, chaque CE2 a ramené un plant à la maison. Des plants ont été mis sous la nouvelle serre et la centaine de plants restants a été proposée à la vente aux familles.

Quelques dates :

Dimanche 14 juin :

Jardin des 4 saisons – opération « bienvenue dans mon jardin »

Dimanche 21 juin :

balade sportive en famille organisée par l'ASSE

Vendredi 26 juin :

kermesse de l'école

Lundi 29 juin :

journée « jeux mathématiques »



« Bol de riz » : L'« opération Carême », qui s'est conclue par un « bol de riz – bol de pâtes » le 3 avril, a permis de faire un don de 769€80 à l'association APPEL Détresse. L'argent servira à aider une école du Cameroun.

Carnaval : Le 10 avril, les élèves des différentes classes se sont déguisés et ont défilé.

Permis vélo : Après le permis « Internet » en mars, les CM2 ont passé le permis vélo le 11 juin.

L'équipe éducative

Informations pratiques :

- Téléphone : 02 99 96 62 19
- Mail : endletrelles@wanadoo.fr
- Blog : <http://ecole-ndl-etrelles.over-blog.com>
- Renseignements/Inscriptions : Ne pas hésiter à contacter le directeur Roland Bertel

École Robert Doisneau - De nombreux projets !

Paris à Etrelles

Le 10 avril dernier, les élèves du CP au CM2 ont présenté leur soirée cabaret clôturant ainsi le grand projet de l'année, débuté en octobre par une sortie scolaire de 3 jours à Paris.

Au programme : chants, magie, théâtre, poésie, danses dont le fameux French Cancan. Le succès fut au rendez-vous.

La ferme

Le 4 mai, les élèves de TPS, PS et MS se sont rendus à la ferme pédagogique de St Ouen des Alleux.



Les enfants ont participé à la traite des vaches et ont découvert les animaux de la basse-cour. L'après-midi, les enfants ont passé leur permis



de tracteur à pédales et ont appris à planter des salades sous une serre.

Des cinéastes en herbe

Durant 3 jours, les enfants de maternelle ont découvert le film d'animation, encadré par Flavie Dar-

chen, présidente de l'association Okaou et réalisatrice de dessins animés.

Afin de produire leur propre film d'animation, les enfants ont créé le décor, les marionnettes articulées, ils ont enregistré la chanson « Peu importe les couleurs » qui traite de la différence. Pour terminer, les élèves ont mis en scène la comptine. Le dessin animé sera visible sur le site internet de l'école début juillet.

A l'abordage !!

Vendredi 22 mai, les élèves de GS/CP ont passé la journée à St Malo. Le matin, ils ont découvert

le grand aquarium à travers une animation sur le vivant : « Salade de mer » et une visite libre. L'après-midi, ils ont exploré la frégate corsaire « Etoile du Roy ». Les petits pirates ont apprécié !!

Fête de l'école

Cette année, la fête de l'école aura lieu le dimanche 28 juin.

Venez nombreux !!!

Un grand merci à L'APE pour son soutien dans les différents projets de l'année.

Les enseignantes

Informations pratiques

Vous pouvez inscrire votre enfant auprès de la mairie ou en me contactant à l'école au 02.99.96.75.83 le soir à partir de 16h15, le mardi toute la journée et le midi de 12h à 13h30. Nous accueillons les enfants de la toute petite section (nés en 2013) au CM2.

Nouveau site internet de l'école :

<http://www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr>

La directrice, Sophie Luka

Appel Notre Dame de Lourdes

En Avril, nous avons organisé un troc livres pour les élèves des classes élémentaires. Les élèves ont pu ainsi échanger avec enthousiasme quelques un de leurs livres pour en découvrir de nouveaux. Nous trouvons que c'est important qu'ils gardent le goût de la lecture.

Le projet d'une nouvelle bibliothèque se finalise. A la prochaine rentrée, les élèves pourront continuer ainsi à s'évader à travers de nouveaux

livres dans un endroit agréable.

L'APEL continue à chercher de nouvelles actions pour continuer à contribuer au mieux aux différentes sorties scolaires, comme le voyage à la Bourboule.

Les élèves de Cm1 et Cm2 partiront fin Septembre une semaine, découvrir des paysages volcaniques.

Un rendez-vous à noter : le 26 juin , la kermesse de l'école .

Un événement qui permet aux familles de partager un moment convivial.

Durant les grandes vacances , nous souhaitons mettre de la couleur dans la classe des CP.

Nous remercions toutes les personnes qui donnent de leur temps aux diverses actions pour l'école.

L'équipe de l'apel.

A.P.E. Ecole Robert Doisneau

L'association des parents d'élèves de l'école Robert Doisneau à Etreilles renouvelle pour cette année encore le vide grenier. Il aura lieu le dimanche 11 octobre 2015.

Le tarif des emplacements est de 3 €/Ml à l'intérieur (table et chaises fournies, 260 ml disponible) à l'extérieur 1,5€/ml. Réservation possible à partir du 24 août.

Installation à l'intérieur de la salle entre 6h00 et 7h00 du matin obligatoirement. Installation à l'extérieur entre 7h00 et 8h00. Plus d'installation possible après 8h00. Départ à partir de 17h30.

Pour l'inscription

vous devez nous retourner les pièces suivantes :

- le bulletin d'inscription dûment complété
- le règlement par espèce ou par chèque à l'ordre de : APE école Robert Doisneau Etreilles.

Important :la réservation de votre emplacement de fait uniquement contre paiement. Contacter Mme Lemesle par téléphone au 06 64 30 37 81 ou au tabac presse " la plume d'or" à Etreilles ou à la boulangerie



Hunault à Etreilles. La réservation est effective à la réception du paiement.

Ce vide grenier n'est pas ouvert aux professionnels.

Restauration sur place (galettes-saucisses, sandwich-saucisses, frites, buvette, viennoiseries et café.)

Mme Lemesle



ACAE ETRELLES

ACAE ETRELLES

Tous les artisans et commerçants d' Etreilles ont eu le plaisir d'offrir le samedi 30 mai à toutes les clientes ; une rose à l'occasion de la fête des mères

Une jolie surprise pour toutes ces mamans d' Etreilles !!!



Bibliothèque pour tous



Au mois de Mars, en collaboration avec le CCAS, « la semaine de la nature » a permis aux enfants de dessiner la nature telle qu'ils l'aiment ; de lire des livres aux illustrations les plus jolies ensuite un petit goûter a été offert à tous.

Pour s'initier au plaisir de la lecture, rien de plus simple : ouvert à tous l'accueil se fait les mardis, mercredis et samedis ...

Les enfants des écoles et les tout-petits avec leur assistante-maternelle profitent avec enthousiasme de la découverte des livres ; une plongée dans la lecture qu'ils

apprécieront plus tard comme leurs aînés de la maison de la retraite, auxquels un choix de livres est proposé chaque mois. Une adhésion par famille pour l'année (18€), 3 ouvrages prêtés à chaque visite, prêts gratuits..

A LA MAISON DES ASSOCIATIONS :

MARDI 17H30/18H30

MERCREDI 15H30/17H30

SAMEDI 10H30/12H00

FERMETURE DU 18 JUILLET

AU 24 AOÛT INCLUS

Pour l'équipe, Odile Rubin

Maison de retraite



La kermesse annuelle de la maison de retraite aura lieu cette année le dimanche 30 août 2015, de 14h à 18h dans le parc s'il fait beau ou dans l'ancienne salle des sports en cas de mauvais temps. Après le traditionnel tour de chant des résidents de 14h à 15h, l'après-midi sera consacré à la danse, grâce à l'animation musicale de serge et Marie Andrée Fouillet. Cette fête est ouverte à tous les Etrellais.

Par ailleurs, à ne pas manquer du 7 Septembre au 16 Octobre, très belle exposition photographique de l'association d'animateurs Anim'PA 35 dans les locaux de la maison de retraite. 50 clichés qui nous parlent de la vie dans les établissements qui accueillent les personnes âgées. Une exposition joyeuse, émouvante, vivante. Entrée libre.

Pour ces 2 événements, renseignements au 02 99 96 58 59.

Jérôme Rouillé, animateur à la maison de retraite.

Les Diablotins

L'espace-jeu « Les diablotins » est un lieu de rencontre et de partage pour les jeunes enfants de trois mois à trois ans accompagnés d'un adulte référent (assistante maternelle, parent...)

Le cadre, l'espace et le choix des jouets sont adaptés à l'enfant et lui permettent de vivre des expériences différentes et complémentaires à sa vie familiale. Une animatrice professionnelle organise et propose des activités d'éveil en collaboration avec les adultes présents.

Ce lieu de rencontre est subventionné par la commune et le conseil général et gratuit pour les participants. Les rencontres ont lieu à la salle des mariages de 9 h à 11 h 30.

L'inscription est obligatoire et se fait à l'espace jeux sur un registre.

Pour tout renseignement, contactez Mme LEMESLE Karole au 06-64-30-37-



81 (assistante maternelle - responsable de l'Espace Jeux "Les diablotins" - membre du bureau AVAM Vitré)

karole Lemesle

RECETTE

Devinez ?



Généralités Mouvements 35 (Les aînés ruraux ; fédération d'Ille et Vilaine)

Les aînés ruraux d'ETRELLES affiliés à : "GENERATIONS MOUVEMENT" se sont retrouvés dans différentes manifestations marquantes, dont les principales sont décrites ci-après :

- Le 19 Janvier 2015, la nouvelle année a débuté par un après-midi rencontre pour le souhait des vœux du nouvel an.
- Un mini-loto animé par les responsables du 'club' a permis à certains adhérents de gagner à ce jeu des lots de qualités.
- La galette des Rois a fait ensuite son apparition, puis la distribution de friandises par Madame le Maire.
- Le 18 février, la première dictée cantonale à Etreilles, a rassemblé 25 participants, très attentifs à la lecture et à la ponctuation dont était en charge Marcel, JAMOIS, Président du 'club' de Marcillé Robert ; L'extrait proposé pour cet exercice « L'Ex-



tase du Verger » a permis après correction, à six participants de réussir moins de cinq fautes.

- Le 25 février une quarantaine de personnes ont participé à une révision du "Code de la route", dirigé par des intervenants Départementaux de la Sécurité Routière. Chacun a pu mesurer au travers des quarantes questions de 'Tests' proposés les erreurs à ne pas faire.
- Le 22 Mars un concours de belote Cantonal, a rassemblé 126 équipes provenant des

communes environnantes ; Quatre parties se sont disputées et les meilleurs joueurs se sont vus attribués des enveloppes plus ou moins 'garnies', suivant les résultats obtenus. Les autres participants sont repartis après le partage du cochon.

- Le 17 avril un loto Cantonal avec de nombreux lots a récompensé les plus chanceux lors des 34 tirages assurés par les membres responsables du club.

le bureau du Club

AFN

AFN Repas

Le mardi 17 mars 2015, un repas a été organisé au restaurant « la petite fringale » Ce repas a regroupé 60 convives avec, la participation des soldats de France dans une excellente ambiance.

Différentes animations ont permis de clôturer cette journée festive.

Un concours de belote entre convives dont l'organisation a été assuré par Jean Harnois et Georges Morel a donné le résultat final.

- 1-équipe Anna Fesselier-Gaston Gousset 4959 points
 - 2-équipe Monique Gousset-Joseph Fadier 4472 points
 - 3-équipe Madeleine Fadier-Claude Fadier 4459 points
- Les joueurs de scrabble et de palets étaient également présents et chacun est reparti avec son lot de consolation.



LE DIMANCHE 10 MAI, LA CÉLÉBRATION DU 70 ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA GUERRE 39-45 A RASSEMBLÉ .LES ELUS,LES ANCIENS COMBATTANTS A-F-N .LES SOLDATS DE FRANCE,UNE DELEGATION DES ENFANTS DES ECOLES ET DES HABITANTS DE LA COMMUNE.

APRES LA CEREMONIE RELIGIEUSE,UNE GERBE A ETE DEPOSEE DEVANT LE MEMORIAL DES GUERRES
LE PERE RESTIF ETAIT PRESENT POUR LA PRIERE A L'INTENTION DES VICTIMES DES GUERRES

LES ENFANTS DES ECOLES ONT LU UN POEME DE GIANI RODARI « APRES LA PLUIE »

ENSUITE LECTURE DU MESSAGE DU SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA DEFENCE PAR MADAME LE MAIRE

GASTON GOUSSET PRESIDENT U-N-C- A FAIT OBSERVER UNE MINUTE DE SILENCE,SUIVIE DE LA MARSEILLAISE,A LA MEMOIRE DES VICTIMES CIVILES ET MILITAIRES,DE TOUTES LES GUERRES ET SPECIALEMENT A L'INTENTION DE RAYMOND SECRETAIN A-C—A-F-N- DECÉDÉ DERNIEREMENT

UN VIN D'HONNEUR OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ A CLOTURÉ LA JOURNÉE

MERCI A TOUS CEUX QUI ONT BIEN VOULU NOUS ACCOMPAGNER LORS DE CETTE CERÉMONIE,

MALHEUREUSEMENT PEU NOMBREUX GOUSSET GASTON PRESIDENT U-N-C-



Cetinu - enfants des écoles

Après la pluie

*Après la pluie le ciel est en paix,
L'arc en ciel se met à briller:
Il fait comme un pont pavésé
Où le soleil est acclamé.*

*C'est beau de regarder, le nez en l'air,
Tous ces drapeaux rouges ou verts.
Mais pour le voir - Ah quel dommage!
Il faut d'abord qu'éclate l'orage.*

*Ne serait-ce pas mieux ma foi
Que l'orage n'existe carrément pas?
Un arc en ciel sans la tempête
En voilà une véritable fête.*

*Une fête pour toute la Terre
Faire la paix avant la guerre !*

Gianni Rodari

Tacot turbo

Après quelques mois au chaud avec nos Tacots et Turbos, mais toujours actifs (budget, assemblée générale, demande de subvention, inscriptions, sponsors, soirée du club...) il est temps de sortir nos jouets

Nous poursuivons nos activités avec déjà derrière nous notre première soirée du 07 mars qui aura permis à presque 90 personnes de profiter d'une soirée agréable et à l'ensemble de l'organisation de se roder. Rendez-vous l'année prochaine.

Le mois de Mai 2015 nous emmènera sur les routes de Mayenne et nous poursuivrons

notre agenda comme suit :

Nous passerons ensuite au mois de juin avec un planning très chargé avant l'été :

6 juin Exposition St Aubin Des Landes

7 juin Rassemblement Landes d'Apigné

20 juin Participation forum des associations

28 juin Rassemblement Lions Club

Et ensuite, avec la course de Rosalies et le vide grenier dès la rentrée de Septembre.

En parallèle, le bureau poursuit ses partenariats avec ses sponsors. Cette année, le club investit dans une banderole permettant

ainsi une meilleure communication locale, notamment sur les événements couverts.



Dernier chantier en cours, depuis déjà deux ans et ce n'est pas le plus simple, concerne la recherche d'un local. Ce lieu privilégié d'échanges, de convivialité et de bonne humeur n'est pas facile à trouver et à ce jour nous buttons localement. Nous continuons nos recherches et ne désespérons pas de trouver une issue favorable.

Cabaretrelles

Toute l'équipe de l'association « envies de scène » est en train de préparer le prochain spectacle « cabaretrelles ». Il aura lieu le vendredi 28 et samedi 29 août 2015 à la salle de sport d'Étrelles. Les billets seront en vente le samedi 27 juin dans le hall de la salle de sport d'Étrelles de 10 heures à 12 heures.

Il s'agira cette année de la 10^{ème} édition et elle sera particulièrement importante pour toute l'équipe de bénévoles. Certains d'entre eux sont présents depuis la première heure en 2006, d'autres nous ont rejoint

depuis. Chacun est venu avec ses compétences. Ils doivent tous être remerciés pour leur implication.

Grâce à eux, nous avons pu aider de nombreuses associations financièrement. C'est l'essentiel.

C'est aussi grâce à eux que de nombreux artistes amateurs de tous horizons se sont succédés sur scène pendant ces dix années. Ils ont apprécié l'accueil qui leur a été fait.

Nous n'oublions pas aussi le public. Certains spectateurs ont participé à toutes les éditions. C'est une belle preuve de fidélité.



Nous souhaitons que cette « 10^{ème} édition » soit une des plus réussies et nous allons tout faire pour cela.

*Nous vous donnons
tous rendez-vous fin août.*

Hervé DESILLE

CANTE NAVAJO'S COUNTRY

Bilan de fin de saison très positif pour l'Association qui comptait cette année 90 adhérents.

Beaucoup de nouveaux projets pour la saison prochaine avec un agenda qui se remplit déjà très vite pour les prestations extérieures et les bals.

La saison se terminera fin Juin et nous vous accueillerons début Septembre pour la reprise des cours.

En ce début de saison, vous pouvez participer à deux cours découverte gratuitement avant de finaliser votre inscription.

Pour toute inscription vous pouvez contacter Mr Vincent FUSELIEZ,

Président de l'Association ou Madame Brigitte RAFFRAY, animatrice.

A noter le bal du 10 Juillet animé par les Cante Navajo's Country à la Chapelle Erbrée.

Merci à tous les adhérents ainsi qu'aux membres du bureau pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année et un grand merci à Brigitte pour les cours et sa disponibilité.

Contacts :

Mr Vincent FUSELIEZ 06.32..67.93.04

Mme Brigitte RAFFRAY 06.16.55.43.59



GRYMDA

Christine Cloarec de l'association GRYMDA a eu le plaisir de transmettre sa passion de la danse à 78 élèves (garçons et filles) durant la saison 2014/2015.

Les cours ont lieu le Lundi et le Mercredi à la salle Parquet du Complexe Sportif d'Étrelles.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour la saison 2015/2016, les inscriptions auront lieu le Jeudi 10 septembre de 17 h à 19 h 30 à la

salle de réunion du Complexe Sportif. Des préinscriptions sont également possibles avant le 31 juillet 2015.

Retrouvez toutes les informations sur notre nouveau site internet : <http://grymda-association-danse35.blogspot.fr/>
La photo choisie a été réalisée par Justine CORNET. Cette photo illustrera la communication de la Rentrée du Grymda 2015/2016.



Gagnante du 2^e Concours Photo du Grymda réservé aux élèves.

Nadine Roinson
GRYMDA - Ecole de Danse

L'A.S. Etrelles

Une saison de plus

L'équipe fanion n'a pas réussi son maintien en D1 de district, cette rétrogradation en D2 laisse une nouvelle fois bien des regrets. Le club nourrissait beaucoup d'espoir avec notamment de jeunes joueurs venant de l'équipe U/19 et deux nouveaux coachs.

La D1 est exigeante et dur, ce n'est pas la plus haute division de district mais plutôt l'antichambre de la PH en Ligue.

Évoluant en D3, l'équipe réserve a obtenu son maintien de justesse lors des matchs face à des concurrents directs.

Avec un championnat D5 en deux phases, l'équipe 3 avait pour objectif principal de disputer le plus de rencontres ou les forfaits sont fréquents et tributaire des équipes 1 et 2.

Quand à nos équipes U/15, U/17 et U/19 en entente avec Cornillé, ST Aubin des Landes et Louvigné de Bais, terminent leurs championnats en milieu de tableau.

Pour notre école de football, la progression, le plaisir et l'épanouissement de nos jeunes restent la priorité n° 1.

Merci à tous les dirigeants et bénévoles pour leur investissement, rendez-vous en septembre.

De plus, des échanges constructifs avec l'équipe municipale sont à souligner.

Toutes personnes désirant rejoindre le club la saison prochaine peuvent contacter Le Président et Vice-Président en suivant ce lien: www.etrellesfootball.footeo.com.

L'équipe dirigeante



Gymnastique volontaire

La saison 2014/2015 se termine, pensons à la saison à venir.

Nous vous proposons les cours suivants à partir de septembre :

- **Lundi 15H-16H** : cours de renforcement musculaire seniors avec Renate
- **Lundi 19H-21H et Jeudi 18H30-20H30** : musculation (cours individualisé) animée par Laetitia . Ce cours sera effectif sous réserve d'un nombre d'adhérents suffisants (28 inscriptions minimum)
- **Mercredi 19H30-20H30** : aérobie/steps
- **Mercredi 20H30-21H30** : renforcement musculaire.

Les cours reprendront la semaine du 14 au 18 septembre qui sera également une semaine Portes Ouvertes pour tous les cours.

Bonnes vacances à tous .

Le Bureau GV Etrelles.

Renseignements :
president072@epgv35.fr
02 99 96 75 25 - 02 99 96 58 33.



Pong étrellais

Bon cru pour la saison 2014-2015 du PONG ETRELLAIS : deux équipes étaient engagées dans le championnat départemental. Elles terminent à la 3ème et 4ème place de leur poule respective. La 3ème place permet à une équipe d'accéder à la division supérieure (D3) pour la prochaine saison.

Les séances reprennent le lundi 7 septembre et le vendredi 11 septembre 2015 à partir de 20h30 à la salle des sports. Il est toujours possible de rejoindre les équipes jouant au championnat départemental ou de jouer en "loisir".



Venez nous retrouver à la Salle des Sports pour découvrir ce sport dans une ambiance conviviale, séances découvertes avant inscriptions.

Renseignements :

H. Theot - 02.23.55.03.58

D. Cochet - 02.99.96.74.98

Mail : pong.etrelles@gmail.com

E.S.E BASKET

« Et de deux, ils l'ont fait ! »

On parlait d'une saison 13-14 comme un cru exceptionnel, et pourtant la saison 14-15 se termine en apothéose surtout pour les deux équipes seniors masculines 1 et 2.

Chacune a offert à leurs supporters enthousiastes leurs montées respectives à l'échelon supérieur.

Après son accession en Excellence, l'équipe senior masculine 2, coachée par Olivier Couvert, accèdera la saison prochaine au niveau Pré-région, tandis que les hommes de l'équipe fanion de Sébastien Michaud, défendront leurs couleurs en Pré-nation.

Félicitations aux 2 équipes et à leurs coachs.

En parallèle, on souligne aussi les très bons résultats des plus jeunes qui se sont bien battus toute la saison. Vous pouvez retrouver tous les classements sur notre site :

<http://www.etrellesbasket.fr>

Cette saison a été marquée aussi par le derby Etrelles-Argentré, qui a fait déplacer de nombreux supporters dans une ambiance de folie, laissant place à la victoire des Etrellois 83-55.



La saison 15-16 se prépare déjà avec le renouvellement d'équipes en entente avec les clubs de Vitré et d'Argentré.

Merci à nos équipes techniques, coachs, dirigeants et bénévoles pour leurs investissements.

Il est toujours temps d'inscrire vos enfants. Renseignements au 02.99.96.52.61.

Le bureau de l'E.S.E

Volant étrellais

UNE SAISON S'ACHÈVE ET UNE NOUVELLE SE PRÉPARE

Pour la prochaine saison, nous retrouverons les mêmes créneaux horaires, à savoir :

- le lundi de 18h à 22h
- le mercredi de 19h30 à 22h et le vendredi de 20h30 à 23h ceci pour les groupes adultes
- pour les jeunes le mercredi de 18h à 19h30 et le jeudi de 17h à 18h30

Tout le mois de septembre sera un mois de découverte pour les nouveaux adhérents (gratuit et sans engagement).

Fin avril, notre sponsor, agri intérim, représenté par Corinne Bourdais sa gérante, à remis des polaires aux deux équipes de championnat.

Pour tout renseignement, vous pouvez aller sur le site du volant Etrellois ou appeler Lionel Cateline au 02 99 96 78 56



Remise des polaires par agri intérim

RETROSPECTIVE DES ÉVÉNEMENTS



Les enfants en plein ramassage



Semaine développement durable avec les enfants des deux écoles



Après-midi ciné



Country / Volley



Country



Inauguration



*Derby match de basket
Étrelles/Argentré*



*Le samedi 6 juin les élus
d'Étrelles et d'Argentré étaient en
visite chez les pompiers*



*Fin des travaux
de Piquet*



*Porte ouverte à l'école
Robert Doisneau*



*Dimanche 7 juin l'ultra tour de Vitré
communauté passait par Étrelles*